

Iperius et la translation de la relique du Saint-Sang à Bruges

La relique du Saint-Sang conservée à Bruges, à l'étage de la chapelle de Saint-Basile, est, de nos jours encore, le palladium de la vieille cité flamande. Mais depuis quand ?

S'il faut en croire ce que répètent depuis quatre ou cinq siècles les historiens brugeois, cette relique serait venue de Jérusalem. Le comte Thierry d'Alsace (1128-1168) l'aurait reçue du roi Baudouin III, son beau-frère; il l'aurait confiée à son chapelain Lionnel, abbé de Saint-Bertin (1137-1163), qui l'aurait portée jusqu'à Bruges.

Quel est l'auteur de ce récit et que vaut son témoignage ? S'il n'est pas recevable, d'où vient alors la relique ? Car il y a deux choses bien distinctes à considérer : l'histoire de la relique et le récit de sa translation; celui-ci doit être soumis à la critique, celle-là doit être retracée d'après les documents contemporains et non pas d'après un récit postérieur.

On a beaucoup écrit sur le Saint-Sang de Bruges (1), mais, sur les points essentiels, les auteurs redisent sans contrôle ce qui a été accepté par leurs prédécesseurs (2).

(1) Il est inutile de donner ici cette bibliographie : on la trouvera dans J. Cuvelier, *Inventaire analytique des archives de la chapelle du Saint Sang à Bruges*, dans A.S.E.B., 50, 1900, p. 23-30. Les publications plus récentes seront citées au cours de ce travail.

(2) Voici un exemple suggestif de ces „répétitions”. Sous la plume du savant (*bonus quando quidem...*) chan. C. Carton, *Notice sur le Saint Sang*, Bruges, 1850, p. 13, la célèbre collection des *Monumenta Germaniae historica* (nous la citerons désormais M.G.H.) étaient devenue, par mégarde, les *Documenta Germaniae historica*. L. Van Haecke, *Le précieux sang à Bruges*, Bruges, 1875, p. 19 (4e éd., Bruges, 1900, p. 75), parle avec assurance des „Documents historiques de l'Allemagne” et un siècle plus tard, A. Vander Heeren, *Le Saint Sang de Bruges*, Saint-André-Bruges, 1952, p. 26, continue d'invoquer les *Documenta Germaniae historica* !

Qu'on ne s'étonne pas de nous voir chercher l'histoire derrière la légende.

Dans une première partie nous essayerons de dissiper cette légende; dans la seconde nous nous efforcerons de retrouver l'histoire.

I. LA LEGENDE DE THIERRY D'ALSACE ET DU SAINT-SANG.

Sur la translation du Saint-Sang à Bruges, les auteurs abondent en détails pittoresques. Sur un point toutefois, ils se montrent plutôt embarrassés : la date de cet événement. Or cette date n'est pas assurée. Elle repose uniquement sur le témoignage d'Iperius. C'est dans le *Chronicon Sancti Bertini* que, pour la première fois, environ deux cent ans après l'événement, la Translation est mise en rapport avec le „divorce” de la comtesse Sibylle; c'est ici, que pour la première fois intervient l'abbé Lionnel. Que vaut ce témoignage? Si légende il y a, ne convient-il pas d'en expliquer la genèse et de proposer, au moins à titre d'hypothèse, un motif à cet arrangement, peut-être intéressé, de l'histoire?

1. — *La date de la Translation.* Jacques de Meyere, le père de l'historiographie flamande est le premier historien „brugeois” (il était curé de Blankenberge, dans le Franc de Bruges) à évoquer la translation du Saint-Sang : Thierry d'Alsace, écrit-il dans ses *Annales*, revint de la croisade le 7 avril 1150, ramenant avec lui une partie du très précieux sang du Christ (3).

On se demande où le grand historien a été chercher ces précisions. Bornons-nous à constater que le calendrier de la chapelle de Saint-Basile, qui date du XIV^e siècle, ne note rien à cette date; on y chercherait en

(3) *Commentarii sive Annales rerum Flandricarum*, Anvers, 1561, f° 45 vo (l'oeuvre avait été composée entre 1538-1552).

vain, d'ailleurs, la mention de l'arrivée du Saint-Sang à Bruges (4).

La *Brevis historia sacro-sancti Cruoris* (Bruges 1630), qui est le premier travail „érudit” sur le Saint-Sang, retient pour date l'année 1148; elle indique ses sources : c'est Iperius (5). Custis est le premier historien à s'être inquiété de cette divergence de dates; il en disserte dans le t. 1 de ses *Jaer-Boecken der Stadt Brugge* et opte pour le 7 avril 1150 (6). Félix de Pachtere résumera, en 1819, ses observations et se rangera à son avis (7).

J. Gailliard, qui fit au XIXe siècle de sérieuses „recherches historiques” sur la relique et la chapelle du Saint-Sang, écrit sans hésiter : „c'est le 7 avril 1150, d'après la plupart des historiens, que cette précieuse relique fut transférée à Bruges” (8).

L. Van Haecke, le pittoresque chapelain du Saint-Sang, ne partage pas cette assurance, car, s'il est à même de décrire avec une stupéfiante abondance de détails la brillante entrée de Thierry d'Alsace et de l'abbé Lionnel à Bruges, il la place en 1148 dans les trois premières éditions de son livre *Le précieux sang à Bruges*; dans la 4e édition par contre, il précise : „la relique ne fut introduite et déposée à Bruges qu'au mois de mai

(4) Archives de la chapelle du Saint-Sang, Registre n° 4; cfr J. Cuvelier, *Inventaire analytique*, p. 34. Je remercie M. Albert Joos de ter Beerst de la grande bienveillance avec laquelle il m'a permis de consulter ce ms.

(5) La *Brevis historia sacro-sancti Cruoris Christi Domini Salvatoris nostri qui religiose asservatur et colitur Brugis Flandrorum*, a paru à Bruges en 1630 (feuille in plano); le texte en est repris dans P. Du Fay, *De pretioso Sanguine Salvatoris nostri Jesu Christi qui Brugae Flandriae servatur. Tractatus theologicus et historicus*. Bruges, 1633, p. 123-125. Une traduction flamande et une traduction française de la *Brevis historia* paraîtront en 1663.

(6) 2e éd., Bruges, 1765, p. 176-179.

(7) F. De Pachtere, *Korte beschrijving van het dierbaer bloed van onzen Zaligmaeker Jesus Christi*, enz., Bruges, 1819, p. 7, n. 1.

(8) J. Gailliard, *Recherches historiques sur la chapelle du Saint-Sang à Bruges*, Bruges, 1846, p. 40.

1150". C'est qu'il a pu consulter entretemps A. Inghels, *Histoire des comtes de Flandre de 863 à 1384* et „ plusieurs autres auteurs ” (9).

L'écrivain de *Bruges, Histoire et souvenirs*, l'érudit chanoine Ad. Duclos, choisit, lui, l'année 1149 (10). Malheureusement l'article d'Hubert Coppieters Stochove, *Voyages de Thierry d'Alsace en Orient*, sur lequel il s'appuie, est dépourvu, à cet endroit, de toute référence (11).

1148, 1149, 1150... On essayera peut-être de combiner ces trois dates. Mais, est-ce encore de l'histoire ? Il est plus honnête de constater que la tradition ne nous a pas conservé de date précise et que les sources, ou plutôt la source sur laquelle on s'appuie est trop incohérente pour asseoir une chronologie recevable.

2. — *Les sources de la légende de la Translation.* Avant toutes choses, quels sont les témoins les plus anciens de la translation du Saint-Sang à Bruges sous le comte Thierry ? Les auteurs les plus sérieux, préoccupés de fonder leurs dires sur des références précises, retiennent trois témoins : l'építaphe du comte Thierry à Watten, la chronique de l'abbaye de Saint-Bavon à Gand, enfin la chronique de l'abbé Jean d'Ypres, dit Iperius.

a) *L'építaphe de Thierry d'Alsace.* Le comte, décédé à Gravelines le 17 janvier 1168, a été inhumé dans

(9) Voici la liste des éditions du livre de Van Haecke : 1^e éd., 1873, 2^e éd., 1875, 3^e éd., 1879, 4^e éd., 1900.

(10) A. Duclos, *Bruges. Histoire et souvenirs*, Bruges, 1910, p. 242 et surtout 453 et 457.

(11) *Bull. Soc. hist. archéol. Gand*, 16, 1908, p. 159-163. L'auteur ne donne aucune référence à cet endroit; cependant, une de ses expressions („ entrée triomphale du comte ”) donne à penser que ce passage est repris à Meyerus, *Commentarii sine Annales Rerum Flandricarum*: Theodoricus princeps... domum revertit, incredibili dictu quanto gaudio ac gratulationibus a Flandros acceptus. Pour orchestrer ce thème de „ l'entrée triomphale ” de Thierry à Bruges, les écrivains brugeois ont donné libre jeu à leur imagination.

l'église Notre-Dame de Watten. Sa sépulture, confiée aux prières des chanoines réguliers, a disparu à la fin du XVIe siècle. Mais son épitaphe, maintes fois recopiée, a été conservée; elle perpétuait le souvenir du „ comte de Flandre, qui visita quatre fois la Terre Sainte, qui en rapporta le Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ et le confia à la ville de Bruges ” (12).

Si cette inscription était contemporaine de la mort du comte, il n'y aurait pas à discuter. Malheureusement la langue et surtout le style sont, au plus tôt, du XIVE siècle. D'ailleurs qu'entend-on ici par „ épitaphe ” ? La dalle qui recouvrait les restes du comte était anépigraphe : „ sans armoiries ny descriptures ”, dit un témoin qui l'a décrite. Pour la désigner à l'attention des visiteurs, il fallait une inscription fixée au mur ou à quelque colonne proche de la tombe. Fragile monument qui pouvait aisément disparaître au cours des guerres ou des incendies. Quoi d'étonnant à ce qu'il ait été plus d'une fois renouvelé ? L'inscription que Meyerus et d'autres ont reproduite existait déjà au début du XVe siècle et il est possible, mais non certain, qu'Iperius en ait eu connaissance.

En effet, ce n'est pas du temps du prévôt Michel Baers (1444-1462) que date cette inscription, comme nous l'avions jadis pensé. L'historien anonyme qui a résumé l'histoire des comtes de Flandre jusqu'à 1405 dans le ms. 394 de la Bibliothèque publique de Bruges, en reproduit le texte presque littéralement :

HIC JACET SEPULTUS DOMINUS THEODORICUS AB
ELSATIA COMES FLANDRIAE, QUI QUATUOR VICIBUS
TERRAM SANCTAM VISITAVIT ET INDE REGREDIENS
SANGUINEM DOMINI NOSTRI JESU CHRISTI DETULIT ET
VILLAE BRUGENSI TRADIDIT ET POSTQUAM FLAN-

(12) L'épitaphe de Thierry d'Alsace a été imprimée pour la première fois par J. Meyerus, *Commentarii sive Annales*, f° 49 vo; on la trouvera également chez C. Carton, *Essai sur l'histoire du S. Sang*, Bruges, 1850, p. 67; L. Van Haecke, *Le précieux sang à*

DRIAM ANNIS XXXX STRENUÉ REXERAT, APUD GREVELINAS OBIIT ANNO DNI M.C. LXVIII.

Hic Theodoricus quatuor vicibus terram Sanctam visitavit et inde regrediens sanguinem Domini nostri detulit et postquam Flandriam XL annis strenuissime rexerat, apud novum oppidum quod juxta Burgburch situm est, viam universe carnis ingressus, Wattenis officiose est sepultus anno Domini M° C° LVIII°.

Nous voilà obligé de poser à nouveau la question : de quand date l'épithaphe de Thierry d'Alsace ? Dans un article paru en 1959 nous avons montré qu'elle devait avoir été rédigée entre 1300 et 1500 (13). Si nous penchions pour le XVe siècle, c'est que l'église de Watten avait été plusieurs fois rebâtie à cette époque, notamment sous le gouvernement des prévôts Michel Baers (1444-1462) et Robert de la Magdeleine (1462-1478), et qu'en l'une de ces occasions la tombe du comte avait sans doute été transportée et l'inscription renouvelée. Mais les faits sont là : l'épithaphe était déjà recopiée au début du XVe siècle. Elle doit donc avoir vu le jour au XIVe siècle.

On ne manquera pas d'être frappé de son accent „brugeois” : *Sanguinem Domini nostri Jesu Christi detulit et villae Brugensi tradidit*; les deux propositions sont nettement détachées, comme pour mieux mettre en valeur l'honneur échu à la vieille ville comtale. Le chroniqueur, lui, a jugé cette notation inutile, déplacée, et l'a laissé tomber. Il était vraisemblablement originaire de la partie occidentale du comté.

b) Le *Chronicon Sancti Bavonis Gandensis*. Cette source mentionne expressément la Translation du Saint-Sang à Bruges à l'année 1148 : *Cruor Christi a Theodorico comite Flandriae ab Jerusalem deportatus Brugis*

Bruges, Bruges, 1900, p. 99 etc.

(13) *Het grafschrift van Diederik van de Elzas te Watene*, dans *Sacris Erudiri*, 10, 1958, p. 399-412.

datur et in capella Sancti Basilii locatur (14). Ce *Chronicon* va des origines à l'année 1150, aussi a-t-il longtemps passé pour un écrit du XIII^e siècle. L. Bethmann pensait que l'auteur avait transcrit presque en entier le *Codex Valcellensis* de la chronique de Sigebert de Gembloux. C. Callewaert a montré qu'il n'en était rien (15). La chronique de Saint-Bavon, précise V. Fris, n'est qu'une compilation de la fin du XV^e siècle (16). C'est aussi de cette époque que datent les mss. qui la contiennent, le ms. 14524 de la Bibliothèque royale de Bruxelles et le ms. 569 de la bibliothèque universitaire de Gand. Fris croyait pouvoir attribuer cette oeuvre au prieur des guillemins de Bruges, Jacques van den Driessche, qui vivait à la fin du XV^e siècle (17). Ses raisons ne sont pas suffisantes et on ne voit pas ce qui aurait pu amener ce guillemin brugeois à écrire la chronique d'une abbaye bénédictine de Gand.

L'auteur du *Chronicon* a emprunté ses données aux *Annales Sancti Bavonis*, aux *Annales Blandinienses*, à la chronique d'Adrien de But et à celle de Jean de Thielrode; enfin il a „ puisé à pleines mains dans l'oeuvre de l'abbé de Saint-Bertin ” (18). Ce qu'il dit de la Translation du Saint-Sang se trouve, en effet, dans l'oeuvre d'Iperius. Est-ce à dire qu'il en dépende sur ce point? Pas nécessairement; nous nous expliquerons plus loin à ce sujet.

(14) Ed.: J.-J. De Smet, *Corpus chronicorum Flandriae*, I, Bruxelles, 1837, p. 587; *Recueil des historiens de la France*, XIV, Paris, 1877, p. 20; M.G.H. SS., VI, p. 288.

(15) C. Callewaert, *La Continuatio Valcellensis de la chronique de Sigebert de Gembloux*, dans A.S.E.B., 55, 1905, p. 392.

(16) V. Fris, *Bibliographie de l'histoire de Gand depuis les origines jusqu'à la fin du XV^e siècle*, Gand, 1907, p. 55, n^o 72; du même, *Essai d'une analyse des Annales rerum Flandricarum de Jacques de Meyere*, Gand, 1908, p. 41-42; J.-J. De Smet, *Corpus chronicorum Flandriae*, I, Bruxelles, 1837, p. XXXIII, en faisait déjà la remarque.

(17) V. Fris, *Essai d'une analyse des Annales*, p. 42.

(18) V. Fris, *op. cit.*, 84.

Nos deux premières sources ne sont pas antérieures au XIV^e siècle. C'est également le cas de la troisième, la chronique d'Iperius.

c) Le *Chronicon Sancti Bertini*. Jean d'Ypres, abbé de Saint-Bertin de 1363 à 1383, consacre le chapitre XLIII de son *Chronicon* au gouvernement de son prédécesseur l'abbé *Leonius* ou Lionnel (1138-1163) (19).

Au par. 3, il vient à parler de la 2^e croisade à laquelle ont pris part plusieurs Flamands et notamment le comte Thierry, l'évêque d'Arras Alvisé, ancien prieur de Saint-Bertin, et l'abbé Lionnel. Voici un bref résumé de ce passage. La nouvelle expédition militaire avait été provoquée par la chute d'Edesse. Iperius rappelle ici la légende d'Abgar, roi d'Edesse; il ne manque pas de retranscrire la lettre d'Abgar au Christ et la réponse du Sauveur, sans manifester le moindre soupçon quant à leur authenticité. Après un bref récit de la croisade et après avoir signalé la médiocrité des résultats atteints, Iperius en vient, dans le par. 4, au récit du retour du comte de Flandre et de la Translation du Saint-Sang.

Réduit à ses éléments essentiels, le récit d'Iperius peut se résumer ainsi. Le comte Thierry s'apprêtait à rentrer en Flandre, lorsque sa femme, la comtesse Sibylle, fille du roi Foulque, manifesta son intention de rester en Palestine; elle avait pris le voile à Béthanie et s'était mise au service des ladres. Thierry ne voulut pas y consentir, mais son beau-frère, le roi Baudouin III, s'interposa et le pria avec tant d'insistance que le comte finit par donner son consentement. En signe de gratitude le roi le combla de présents, parmi lesquels une „*magna pars sanguinis Domini nostri Jesus Christi*”. Thierry confia la relique à l'abbé de Saint-Bertin, qui exerçait auprès de lui les fonctions de chapelain. Lionnel suspen-

(19) Ed. M.G.H. SS., XXV, p. 803-804; ou encore dans Martène et Durand, *Thesaurus nov. anecd.*, III, Paris, 1717, col. 637-653.

dit la relique à son cou et il ne s'en sépara qu'à Bruges, où il parvint en 1148, et la déposa en la chapelle de Saint-Basile.

Le sang ramené de Jérusalem, remarque encore le chroniqueur, n'est pas un sang produit par quelque miracle; comme ce fut le cas à Beyrouth; de tels sangs, on peut en trouver à Paris, à Lillers ou ailleurs; le Saint-Sang de Bruges est le sang recueilli par Nicodème et Joseph d'Arimathie sur le corps inanimé du Sauveur, de même que la relique que l'on vénère à Fécamp en Normandie. Le Saint-Sang de Bruges a été pendant un long temps, *longo tempore*, l'objet d'un „miracle” : tous les vendredis, jusqu'à l'heure de none, à laquelle est mort notre Sauveur, le sang durci contenu dans la fiole de cristal avait coutume de se liquéfier. La relique est portée chaque année en procession, le jour de l'invention de la Sainte Croix et le pape a concédé de grandes indulgences à ceux qui viendraient la vénérer.

Le chroniqueur achève son récit en revenant, une seconde fois, sur le retour de Lionnel en Flandre, portant la relique. De Bruges, l'abbé regagne son monastère où l'attendent quelques difficultés : de tels voyages coûtent cher; l'amortissement des frais avait été l'occasion de disputes parmi les moines et même d'une sédition. Le prieur avait eu le dessus et les révoltés avaient été expulsés. L'abbé une fois revenu, tout rentra dans l'ordre. Lionnel ramenait d'ailleurs des présents d'une valeur plus grande que la somme qu'il avait dépensée.

Ce récit, assez long et assez circonstancié, a été rédigé vers 1380, environ deux cents trente ans après les événements. Quelle est alors sa valeur. Avant de répondre à cette question, il faut en poser une autre : quelle est l'autorité de notre chroniqueur ?

3. — *L'autorité d'Iperius*. „S'il suffisoit pour faire

une bonne histoire d'avoir beaucoup lu, Iperius... pourrait passer pour un bon historien. Il assure en effet avoir consulté pour composer sa chronique de Sithieu ou de Saint-Bertin, les légendes des saints, les chroniques des papes, des empereurs, des rois de France, des ducs d'Austrasie et de Brabant, des comtes de Flandre et de Guines; d'avoir aussi mis à profit les antiquités de son église, les annales et les histoires des autres Eglises des Pays-Bas, sans compter plus de mille chartes qu'il dit avoir compulsées. Tous ces matériaux demandoient une main habile qui sut en tirer parti et sur-tout une bonne critique. Mais peut-on espérer d'en trouver une dans un auteur du XIV^e siècle ? Aussi Iperius en est entièrement dépourvu. Etc."

Ainsi s'exprime dom Brial, dans la préface du t. XIII du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*. Il continue en relevant quelques-unes des erreurs du chroniqueur, „ les plus grossières, car elles sont trop nombreuses pour qu'on les discute toutes " (20).

Cette opinion du Mauriste est-elle trop sévère ? Si on interroge à présent les historiens modernes, on sera bien obligé de ratifier ce jugement. La trop grande faconde de l'abbé de Saint-Bertin, sa légèreté à se procurer un peu partout des informations aussi surprenantes que mal fondées, son amour des légendes fabuleuses, en un mot sa crédulité et sa fantaisie diminuent fortement l'autorité qu'on voudrait reconnaître à sa volumineuse chronique.

Non seulement sa chronologie est incertaine (21), mais ses confusions sont innombrables : de deux hommes qui portent le même nom, il en fera régulièrement un. Walbert, par ex., le soi-disant comte d'Arques, est

(20) Ed. L. Delisle, Paris, 1869, p. XLVII-XLIX.

(21) J. Johnen, *Philipp von Elsass, Graf von Flandern, 1157 (1163) - 1191*, dans *Bull. Com. royale hist.*, 79, 1910, les relève à plaisir, voir par ex., p. 362 n. 3, 372 n. 4, 400 et n. 2.

confondu avec le troisième abbé de Luxeuil (22); à Saint-Bertin, il y avait deux moines du nom de Grimbold; le premier vivait au temps d'Hincmar; le second fut appelé en Angleterre par le roi Alfred; des deux personnages, Iperius en fait un seul : une victime du comte Baudouin II, forcée de fuir en Angleterre après le meurtre de Foulques de Reims (23).

Notre chroniqueur paraît fort attaché à la maison comtale de Flandre. Seul le comte Robert le Frison lui inspire une vive antipathie : les portes du Saint Sépulcre se sont fermées d'elles-mêmes devant ce parjure; il est d'ailleurs mort subitement, sans avoir reçu les derniers sacrements. Qu'on ne s'y trompe pas : ces fables sont reprises sans examen à la seconde rédaction de la *Flandria generosa* (24).

Sinon quelle n'est pas la noblesse, l'antiquité de cette illustre maison ? André Silvius, de Marchiennes, est le premier à avoir lancé la légende des forestiers de Flandre. Iperius la reprend et l'enrichit de nouveaux éléments : le forestier Lyderic descend de la race royale du Portugal; il est demeuré chrétien, alors que sa famille s'est fait mahométane; il se met au service de Gérard de Roussillon, dont il épouse la fille, etc. (25). C'est également sous la plume d'Iperius qu'on trouve l'assertion que Baudouin V aurait été choisi comme tuteur du jeune roi Philippe 1er par les barons de France, alors que les

(22) Mais, remarque F. L. Ganshof, *Saint-Bertin et les origines du comté de Guines*, dans *Revue belge Phil. hist.*, 10, 1931, p. 544 n. 2. C'est une confusion qui apparaît déjà dans sa source, Folcard ou Lambert d'Ardres.

(23) Ph. Grierson, *Grimbold of St. Bertin's*, dans *English Historical Review*, 55, 1940, p. 542 sv.

(24) Ch. Verlinden, *Robert le Frison, comte de Flandre*, Anvers, 1935, p. 91 et 158. Le baron Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, I, Bruxelles, 1847, p. 305, avait déjà relevé les sympathies de la seconde rédaction de la *Flandria generosa* (fin du XIIIe siècle) pour Baudouin de Hainaut.

(25) A. de Saint-Léger, *La légende de Lyderic et des forestiers de Flandre*, dans *Bull. Com. hist. départ. du Nord*, 26, 1904, p. 126-128.

meilleurs témoins affirment que c'est le roi Henri 1er qui désigna le comte de Flandre. L'abbé de Saint-Bertin ajoute que les barons lui prêtèrent hommage, promettant que, si le jeune roi venait à disparaître durant sa minorité, Baudouin recueillerait la couronne. Ici de nouveau Iperius a pris pour argent comptant les racontars de la *Flandria generosa* (26).

Faut-il poursuivre ce réquisitoire ? N'est-ce pas trop accabler un aimable narrateur toujours heureux de pouvoir enrichir de quelques épisodes extraordinaires les registres de ses prédécesseurs, la sèche énumération des *oppressiones et damna plurima, reparationes, relevamina magna* qui se sont succédés au cours de leur abbatiat ? Il suffit à notre propos d'enregistrer son manque de métier, son goût du merveilleux et sa grande révérence pour la dynastie des comtes de Flandre, *per quos praesens ecclesia defendatur* (27).

4. — *Examen du récit d'Iperius*. On a donc les meilleures raisons du monde de ne recevoir qu'avec beaucoup de circonspection les dires de l'abbé de Saint-Bertin. Pour la période qui nous occupe, son autorité est uniquement celle des sources qu'il a utilisées; tout ce qu'il ajoute ne peut inspirer que de la méfiance à l'historien.

Pour la période du gouvernement de l'abbé Lionnel (1138-1163) et de sa participation à la 2e croisade, Iperius disposait de deux chroniques bertiniennes du XIIe siècle : les *Gesta* de Simon de Gand et une *continuation* anonyme de cette dernière (28); ces deux

(26) M. Prou, *Recueil des actes de Philippe 1er, roi de France (1059-1108)*, Paris, 1908, Introd., p. XXIX et XXX (la référence de l'illustre diplomate au *Corpus chronicorum Flandriae*, I, 46, est fautive, lire : I, 86).

(27) *Chronicon Sancti Bertini*, dans Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, III, col. 447.

(28) M.G.H. SS., XIII, p. 635-666; texte plus complet dans B. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin*, dans *Collection des cartulaires de France*, Paris, 1841.

textes sont de la meilleure note. Le chroniqueur du XIV^e siècle les suit avec application; le plus souvent il les abrège; quelques fois il les étend; ainsi, pour commenter la mort du moine Joscio, un dévôt serviteur de la Mère de Dieu, il emprunte tout un paragraphe à Vincent de Beauvais (29).

Le récit de la Translation du Saint Sang à Bruges ne se trouve pas chez le Continuateur. Où Iperius a-t-il été le chercher? l'a-t-il inventé de toutes pièces?

Rien de moins certain; Iperius ajoute volontiers des détails, renchérit sur les légendes les plus contestables, mais il ne les crée jamais de toutes pièces (30). Il n'est pas difficile de voir comment il a procédé pour l'épisode qui nous occupe. Il a utilisé au moins trois sources, mais il les a ajustées ensemble sans le moindre souci de la chronologie.

Il commence par évoquer la „conversion” de la comtesse Sibylle (31). Tout ce passage est emprunté à la chronique dite de Baudouin d'Avesnes ou à un texte dérivé de celui-ci (32). L'abbé a peut-être ajouté un détail: la comtesse se consacre au soin des lépreux; elle pousse l'esprit de mortification jusqu'à boire l'eau dans laquelle ont baigné les ladres. Le trait appartient aux lieux communs de l'hagiographie; il est possible qu'il se trouvait dans la source qu'Iperius a utilisée; il est aussi possible qu'il l'y a ajouté.

La seconde source probable est la bulle de Clément V

(29) M.G.H.SS., XXV, p. 804.

(30) Il n'en reste pas moins que, pour beaucoup de traditions mal fondées, c'est chez Iperius qu'il faut en chercher la première attestation. Encore un exemple: la prétendue sépulture de Pépin le Bref à Aire, voir J. Van der Straeten, *Sainte Idisberghe et saint Venant honorés en Artois*, dans *Ana lecta Bollandiana*, 77, 1959, p. 138-139.

(31) J'ai étudié cet épisode dans un article paru depuis la rédaction du présent mémoire (août 1963), *Une comtesse de Flandre à Béthanie*, dans *Les Cahiers de Saint-André*, 21, 1964, n° 1.

(32) *Chronicon Hanoniense*, dans M.G.H. SS., XXV, p. 445.

du 1er juin 1310 (33). C'est là que le chroniqueur a trouvé le récit du „miracle” de la liquéfaction du Saint-Sang, qui survenait, jadis, tous les vendredis (34). Cette bulle, l'abbé de Saint-Bertin n'a pas eu de peine à la consulter à Bruges même : les chapelains de Saint-Basile, on peut en être assuré, devaient en favoriser la diffusion.

La troisième source d'Iperius était une tradition brugeoise. Ecrite ou orale ? On répondra plus loin à cette question. A Bruges, et plus particulièrement au Bourg, on disait communément : „C'est le comte Thierry qui a ramené à Bruges la relique de Jérusalem !”. Cette tradition — on n'aura pas de peine à le démontrer — ne reposait sur rien. Ou plus exactement, elle reposait sur ces trois données indiscutables : 1° la relique se trouvait depuis un temps immémorial en l'église Saint-Basile à Bruges; 2° le comte Thierry avait été plusieurs fois en Palestine, il y avait même laissé sa femme; 3° le comte Thierry avait construit, ou plutôt reconstruit la chapelle de Saint-Basile. C'était donc pour cette relique qu'il l'avait fait reconstruire. Par conséquent *c'est lui* qui avait amené la relique.

La „tradition” brugeoise est née tout naturellement et sans fraude aucune; elle est le fruit de la logique

(33) L'original aux Archives de la ville de Bruges, charte n° 239. Ed. Miraeus-Foppens, *Opera diplomatica*, III, p. 156-157; autre éd. C. Carton, *Essai sur l'histoire du Saint Sang*, p. 107-110 (d'après une copie du 17 septembre 1633); éd. partielles, mais d'après l'original, dans A. Duclos, *Les Matines brugeoises. Etude critique*, dans A.S.E.B., 32, 1882-1883, p. 147-148, et dans L. Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des chartes de la ville de Bruges*, II, Bruges, 1872, p. 422.

(34) Extitit non modica quantitas sacratissimi sanguinis pretiosissimi Corporis humani generis Redemptoris Domini Dei nostri Iesu Christi; qui per omnes dies ebdomade, die veneris dumtaxat excepta, quasi quandam in modum lapidis duritiem representat; die vero predicto, ut plurimum, hora sexta liquescit, guttatim distillat, pluraque alia multa miracula... inibi operatur, bulle de Clément V, citée d'après A. Duclos, *Les Matines brugeoises. Etude critique*, dans A.S.E.B., 32, 1881-1882, p. 147-148. Nous aurons à revenir plus loin sur ce phénomène „miraculeux” de la liquéfaction du Saint-Sang.

populaire. La part d'Iperius dans la fixation de cette légende est moins innocente : ce n'est certainement pas à Bruges qu'il a appris le rôle joué par son prédécesseur dans la prétendue translation. Il l'a tout simplement inventé. Il devait avoir une raison pour cela. On tâchera de la découvrir. Bornons-nous à constater ici que tout le récit d'Iperius est ordonné autour de ce détail : c'est l'abbé de Saint-Bertin qui a apporté la relique à Bruges. Il n'y a qu'une redite dans tout le chapitre, mais elle porte sur ce point.

Et pourtant le détail est faux. Il est faux non seulement parce qu'il est invraisemblable que le Continuateur de Simon, qui évoque expressément le retour de Lionnel dans son abbaye après la 2^e croisade et qui énumère les présents, les *pallia* et les *vestes sericae* dont l'abbé avait été comblé (35), eut tû une mission aussi glorieuse pour son monastère, mais il est faux parce que le récit d'Iperius, quand on l'examine de plus près, est un tissu de contradictions.

Dom Brial avait déjà remarqué „la confusion qu'Iperius a mise dans les trois derniers voyages que Thierrî d'Alsace, comte de Flandre, fit à la Terre Sainte. Il attribue au second ce qui appartient au troisième et il compte celui-ci pour le quatrième ” (36). Le chroniqueur, prenant pour argent comptant la „tradition ” qu'il a recueillie à Bruges (ou à Watten ?), veut faire venir la relique de Jérusalem par l'intermédiaire

(35) Sed Alviso episcopo apud Philippolim, Grecie urbem, non sine magno Francorum et Flandrensiû merore in Domino requiescente, predictus Leonius magne exercitus parti in celebrationibus missarum et secretis consiliis animarum profuit; et tam in itinere quam in terra Iherosolimitana, religiosa conversatione commendandus, regibus et principibus merito gratus et amabilis extitit, et peracta preregrinatione, repatrians, pallia et sericas vestes et alia ornamenta ecclesie non minoris precii, quam pecunia, quam secus Iherosolimam proficiscens tulerat, fuit, retulit. M.G.H. SS., XIII, p. 664.

(36) *Recueil des Historiens de la France*, XIII, éd. L. Delisle, p. XLIX.

du comte Thierry. Il cherche le motif d'un don aussi généreux et croit l'avoir trouvé : c'est le consentement du comte au „ pieux divorce ” de son épouse. Fort bien, mais cet épisode date de 1157-1158 (37) : comment peut-il alors dater la translation de 1148 ? Parce qu'il veut à tout prix y introduire l'abbé Lionnel et que celui-ci n'a pris part qu'au second voyage du comte en Palestine, celui de 1148. Iperius n'hésite donc pas à avancer jusqu'à cette date le „ divorce ” du comte.

5. — La „ tradition ” brugeoise. On a donc été amené à supposer l'existence d'un tradition brugeoise, dans laquelle le chroniqueur de Saint-Bertin a voulu faire entrer, bien maladroitement, l'abbé Lionnel. Cette tradition affirmait simplement que c'était le comte Thierry qui avait amené le Saint-Sang de Jérusalem. Peut-on trouver des traces de cette tradition en dehors de l'oeuvre d'Iperius et indépendamment de celle-ci ?

Il semble bien qu'il y ait eu une tradition brugeoise écrite indépendante de la chronique de Saint-Bertin. Elle attribuait au comte Thierry la donation du Saint-Sang à l'église Saint-Basile; cette tradition ne précisait pas la date de la translation; elle ne faisait pas intervenir l'abbé Lionnel, enfin elle n'est pas recueillie avant le XVe siècle.

Voici les textes qui pourraient être considérés comme les témoins de cette tradition : 1° le *Chronicon Sancti Bavonis*, qui se borne à écrire : *Cruor Christi a Theodorico comite Flandriae ab Jerusalem deportatus, Brugis datur et in capella Sancti Basilii locatur*. Cette oeuvre, rappelons-le, se confond, dans une mesure qui n'a pas encore été précisée, avec la chronique de Jacques van den Driessche, prieur des guillemins de Bruges (38). — 2° Le *Recueil des Antiquités de Flandre*, oeuvre du

(37) Ph. Grierson, *Les annales de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Amand*, Bruxelles, 1937, p. 43.

(38) Voir ci-dessus p. 114.

juriste brugeois Philippe Wielant (1441/42-1520). On y trouve ceci : „ Il (Thiry de Elsat) porta d'Oultre-mer et donna à la chappelle de Saint-Bazelis à Bruges le Saint-Sang et sy donna à lesglise de Sainte-Walburge de Furnes une grande pièce de la sainte vraye croix, laquelle semblablement il avoit apporté de la Sainte-Terre ” (39). Il est à remarquer que ces narrations ne donnent aucune indication sur la date de la Translation ni sur le rôle de l'abbé de Saint-Bertin.

Nous serions tenté de considérer également l'épithaphe de Thierry d'Alsace comme un témoin de cette tradition. On a souligné plus haut le ton „brugeois” de cette inscription. Comment l'expliquer ? Il faudrait pour cela être mieux informé sur l'histoire de la prévôté de Watten à la fin du moyen-âge et sur ses rapports avec la maison comtale. Signalons cependant que le prévôt Guillaume de Nieppe (1381-1397) était le frère de Baudouin de Nieppe, qui sera prévôt de Saint-Donatien et chancelier de Flandre de 1397 à 1410 (40). Cette dernière charge était honorifique : un Malin de Nieppe avait été le véritable chancelier de Louis de Male vers 1353 (41).

On n'échappe donc pas à l'impression qu'il y a eu une tradition brugeoise orale ou écrite, relative à la relique du Saint-Sang; tradition dont Iperius a pu avoir connaissance à Bruges même ou encore à Watten. Projetée dans le miroir des chroniques bertiniennes, cette tradition a déclenché un nouveau processus légendaire.

(39) Ed. J.-J. De Smet, *Corpus chronicorum Flandriae*, IV, Bruxelles, 1865, p. 65; sur cet ouvrage et son auteur, voir E.-I. Strubbe dans *Biographie nationale*, XXVII, col. 279-298.

(40) P. Catrin, *Hommage à Notre-Dame de la Treille*, Bruges, 1939, p. 69 (ce petit livre est, en fait, une histoire de Watten, plutôt sommaire).

(41) (J.-F. Foppens), *Compendium chronologicum episcoporum Brugensium necnon praepositorum, decanorum et canonicorum... Sancti Donatiani Brugensis*, Bruges, 1731, p. 74 et 73.

daire. Nous avons alors l'histoire de l'abbé Lionnel ramenant à Bruges la relique suspendue à son cou.

6. — *Iperius et la procession du Saint-Sang*. Retoucher une légende n'est pas un geste gratuit; quel motif pouvait bien avoir le bon abbé Jean d'Ypres pour mêler son lointain prédécesseur à cette histoire du Saint-Sang de Bruges ?

Avant de tenter une hypothèse, écoutons à nouveau notre chroniqueur : „Le 3 mai, qui est la fête de l'Invention de la Sainte Croix, une procession solennelle se déroule à Bruges en l'honneur de ce précieux sang. A ceux qui accourent de tous côtés pour y prendre part, le pape a concédé de grandes indulgences”. La bulle de Clément V, déjà citée, est plus précise : „Depuis sept ans environ, déclare le pape, les bourgmestres, les échevins, les magistrats et tout le peuple de la ville de Bruges... suivis d'une multitude de prélats et de clercs, tant de la ville que des lieux voisins, portent le Sang lui-même en procession tout autour de cette ville...”

On remarquera la mention des prélats. C'est revêtus de leurs plus somptueux atours qu'ils prennent part à cet *ommegang*. Quels étaient ces prélats ? En 1331-1332, le magistrat de Bruges envoyait des messagers porter des invitations aux abbés et aux prévôts de Bruxelles, de Diest, de Malines, de Vilvorde, d'Audenarde, de Grammont, de Binche, de Mons, de Maubeuge, de Valenciennes, de Douai, de Lille, de Tournai, de Saint-Omer, de Poperinge, d'Ypres, de Menin, de Zonnebeke et de Saint-Omer (42). Tous, bien sûr, ne venaient pas, mais il y en avait assez pour soulever des conflits de préséance. Quel rang prenait l'abbé de Saint-Bertin ?

Et tout d'abord y venait-il ? Rappelons ici que l'ab-

(42) L. Gilliodts-Van Severen, *Inventaire analytique des archives de la ville de Bruges*, II, Bruges, p. 429.

baye de Saint-Bertin possédait à Bruges un refuge situé rue du Sablon, dans l'actuel collège Saint-Louis, c'est à dire non loin de la nouvelle résidence des comtes, le *Prinsenhof*, que Louis de Crécy semble avoir été le premier à habiter, et où la vie de cour ne cessera de se développer jusqu'à attirer les prélats et les abbés comme des papillons à la flamme d'une bougie (43).

La première mention du refuge de Saint-Bertin est du 4 décembre 1405 (44). Il est permis de penser qu'il était plus ancien : la maison était l'indispensable pied-à-terre d'un prélat qui était le décimateur de douze paroisses dans le Franc-de-Bruges. Une demi-douzaine d'abbés seulement avaient un refuge à Bruges; ils étaient privilégiés les jours où la ville était le théâtre d'une de ces solennités qui iront en se multipliant sous le gouvernement des ducs de Bourgogne.

Avec le temps, la procession du 3 mai prend de plus en plus de lustre. Parfois le comte y assiste. En 1379 Louis de Male y prit part et elle se déroula alors avec un faste exceptionnel (45). Personne ne nous dira si Jean d'Ypres marcha ce jour-là derrière la relique; les comptes de la ville sont muets sur ce point. C'est pourtant en une telle occasion que, sollicitant à la fois les traditions de Saint-Basile et les chroniques de son abbaye, il dut se persuader que, puisque Thierry d'Alsace avait ramené le Saint-Sang de la seconde croisade et puisque l'abbé Lionnel avait été son chapelain, le premier abbé qui avait tenu la relique entre ses mains ne pouvait être que l'abbé de Saint-Bertin. Dès lors ne convenait-il pas de lui réserver la première place dans la procession ?

(43) A. van Zuylen van Nyevelt, *Episodes de la vie des ducs de Bourgogne à Bruges*, Bruges (1937), p. 248-249.

(44) D. Haigneré et O. Bled, *Les chartes de Saint-Bertin*, III, Saint-Omer, 1895, p. 111, n° 2217. Dans la chronique des A.S.E.B., 68, 1925, p. 133-136, on trouvera la description d'une porte de la fin du XVe siècle, trouvée au collège Saint-Louis.

(45) L. Gilliodts-Van Severen, *op. cit.*, p. 365.

On peut se demander si l'abbé de Saint-Bertin réussit, sur le moment, à accréditer sa version des événements. Son récit de la Translation doit avoir été très vite connu. Le rôle qu'il faisait jouer à son lointain prédécesseur n'eut pas l'heur de plaire à tout le monde. La preuve de ces réactions défavorables, je crois la trouver dans une autre version, brugeoise celle-ci, qui connut une assez large diffusion au XVe siècle.

Le Brugeois qui interpola, vers 1430, la deuxième rédaction de la *Flandria generosa* raconte comment la comtesse Sibylle, restée à Jérusalem et ayant pris le voile à Béthanie, avertit elle-même le comte de sa décision. Elle lui écrivit une lettre qu'elle lui fit parvenir avec de „pieux joyaux”, notamment une *lotura* du Saint-Sang, — entendez par là le sang recueilli sur le corps du Sauveur. — Cette *lotura* est conservée à la chapelle Saint-Basile où le comte institua et dota un collège de quatre chapelains, etc. (46).

Die excellente cronike van Vlaenderen reprend ce récit (47). C'est, comme on sait, une compilation brugeoise; on s'accorde à la dater de 1486. Le même récit (47). C'est, comme on sait, une compilation *deren van 580 tot 1467* (48).

(46) Ipsa (Sibilia) recedens à Flandriis et Jerusalem magnis cum periculis perveniens... tandem se in hospitali Sancti Johannis, quod domus olim erat sancti Lazari martyris et episcopi... se contulit et soror effecta est. Quae comitissa Sibilia Deo noctu dieque devote desserviens, in operibus misericordiae circa pauperes et infirmos sollicite, orationibus, abstinentiis, vigiliis ac jejniis intenta, marito suo Theodorico statum suum per epistolam intimans mittensque sibi devota jocalia, inter caetera vero loturam sanguinis Christi, quum erat a Nicodemo et Josepho de cruce depositus et lotus, antequam debebat sepeliri. Quae lotura sanguinis Christi habetur in Brugis in basilica Sancti Basilii, quam Theodoricus cum quatuor praebendis collegiatis fundavit et constituit, videlicet capellanis, etc., etc. J.-J. De Smet, *Corpus chronicorum Flandriae*, I, p. 99.

(47) *Die excellente cronike van Vlaenderen*, Anvers, 1531, f° xxiv v°. Sur cet ouvrage, voir V. Fris, *Essai d'une analyse*, p. 123-130.

(48) Ed. P. C. Serrure et Ph. Blommaert, I, Gand, 1839, p. 71-74; cfr V. Fris, *op. cit.*, p. 124 sv.

Ce récit est apparenté à celui d'Iperius, car il met, lui aussi, un rapport entre la „ conversion ” de Sibylle et la réception du Saint-Sang à Bruges; il rappelle, de même, le souvenir de Nicodème et de Joseph d'Arimathie, mais il taît le rôle de l'abbé de Saint-Bertin. Ce qu'on reproche à Iperius, ce n'est pas d'avoir développé la légende, c'est d'avoir voulu se l'approprier.

La version retouchée n'est pas inconnue de Jacques de Meyere, mais il lui préféra celle du *Chronicon Sancti Bertini*. Le succès des *Commentarii* dans le monde des érudits fit le reste. Au XVI^e siècle plus personne ne contestait le rôle de Lionnel dans le transfert de la relique en Flandre. Il ne restait plus aux Brugeois qu'à tirer la conclusion : à partir de 1600 ils invitèrent chaque année, par courrier spécial, l'abbé de Saint-Bertin à prendre part à leur procession (49).

7. — *Le silence des sources contemporaines.* Le récit d'Iperius date de 1380 environ; l'épithaphe de Watten ne saurait être beaucoup plus ancienne; la tradition brugeoise ne se retrouve pas dans les chroniques avant le XV^e siècle. Tout cela est bien tardif. Si nombreuses que soient ces attestations, elles ne compensent pas le silence absolu des sources flamandes et brugeoises sur l'arrivée d'une relique du Saint-Sang à Bruges vers 1148.

Dans la chronique de Saint-Bertin — on l'a déjà souligné plus haut — il est inutile de chercher une allusion à cet événement. Le continuateur de Simon s'étend pourtant sur le rôle de l'abbé Lionnel à la seconde croisade et sur les circonstances de son retour. C'est pour son zèle religieux au service des croisés que l'abbé a été remercié; s'il a ramené quelque chose de Terre Sainte, ce sont des étoffes, des ornements religieux et rien d'autre. Dieu sait pourtant si le chroniqueur avait

(49) Voir, par ex., J. Cuvelier, *Inventaire analytique des archives*, p. 43, 83 et 88.

de bonnes raisons de justifier la coûteuse absence de son abbé (50) !

Les chroniques des autres abbayes flamandes ignorent de même une translation quelconque du Saint-Sang en Flandre sous Thierry d'Alsace. Les annales des abbayes de Saint-Pierre de Gand, d'Elmare et de Saint-Amand n'en soufflent mot. Pourtant on ne peut manquer d'être frappé du soin qu'ont eu les moines blandiniens de noter tous les voyages du comte en Terre Sainte. Cet intérêt s'explique : l'abbé de Saint-Pierre, Siger (1088-1107/8) a pris lui-même la croix (51).

A Clairmarais, monastère proche de Saint-Bertin, un moine anonyme donne une continuation à certaine chronique dite „de Hugues de Saint-Victor”. Le décès de Thierry d'Alsace y est noté sans commentaire (52). Or cette abbaye avait été fondée avec l'appui constant du comte; ses moines ont entretenus les meilleurs rapports avec Saint-Bertin et l'abbé Lionnel. Pourquoi la *continuatio* ne souffle-t-elle mot de la Translation ?

Le moine d'Anchin auquel on doit l'*Auctarium* est très probablement un Flamand. Sa sympathie pour les membres de la Maison d'Alsace est en tout cas patente; lui aussi suit très attentivement les faits et gestes du comte Thierry en Palestine (53). Il ne fait cependant pas la moindre allusion à l'introduction d'une relique du Saint-Sang en Flandre. Il était pourtant bien placé pour savoir ce qui s'était passé à la croisade : l'évêque d'Arras, Alvisé, était parti avec le roi et le comte.

(50) M.G.H. SS., XIII, p. 664.

(51) Ph. Grierson, *Les annales de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Amand*, Bruxelles, 1937, p. 35.

(52) M.G.H. SS. XXIV, p. 100. Le souvenir du comte était resté très vif à Clairmarais; voir la curieuse inscription du XVe siècle rapportée par H. de Laplane, *L'abbaye de Clairmarais d'après ses archives*, dans *Mémoires Soc. Ant. de la Morinie*, XI, 1864, p. 64.

(53) M.G.H. SS., VI, p. 395; même remarque pour la *Continuatio Acquicinctina*, *ibidem*, p. 412.

Alvise avait été moine d'Anchin, comme Lionnel d'ailleurs, et il n'était certainement pas le seul Artésien ayant participé à la seconde croisade.

A Affligem aussi le chroniqueur oublie de noter la Translation. Là encore le comte Thierry était considéré comme un des grands bienfaiteurs de la maison (54) et les hauts faits des croisés étaient soigneusement rapportés dans *l'Auctarium* à la chronique de Sigebert (55).

On pourrait poursuivre l'enquête dans la chronique d'Ardres (56). Baudouin d'Ardres, le père du chroniqueur, avait accompagné le comte Thierry à la croisade, mais le don d'une fiole de saint sang au comte de Flandre lui était également passé inaperçu. Le chroniqueur connaissait pourtant le prix d'une annotation de ce genre, lui qui mentionne que son parent, le comte de Guines, collectionnait les récits arthuriens (57).

Quant à la „conversion” de Sibylle d'Anjou, qu'Iperius croyait pouvoir mettre en rapport direct avec la translation du Saint-Sang, elle avait pourtant frappé les sujets du roi Baudouin III. Comment se fait-il que les chroniqueurs qui ont rapporté ce mélancolique épisode de la vie de Thierry d'Alsace ne fasse pas la moindre allusion à la remise au comte de Flandre d'une portion de la relique du Saint-Sang ?

Les Brugeois, on le sait, écrivent peu, mais ils conservent soigneusement leurs archives et recopient volontiers leurs chartes. Les chapelains de Saint-Basile pouvaient en montrer quelques-unes. Ces documents, les

(54) *Chronicon Affligemense*, M.G.H. SS., IX, p. 416.

(55) P. Gorissen, *Sigeberti Gemblacensis chronographiae Auctarium Affligemense*, Bruxelles, 1952, p. 119, 121, 129-132, 134-135 et surtout 139-140 (ce dernier passage s'occupe exclusivement de la campagne palestinienne du comte Thierry en 1157).

(56) M.G.H. SS. XXIV, p. 557 sv.

(57) J. Marx, *Recherches sur le conte d'aventure canevas du conte du Graal de Chrétien de Troyes*, dans *Le moyen âge*, 67, 1961, p. 471 (d'après M. Holmes dans *Speculum*, 1950, p. 100 sv.).

historiens du Saint-Sang les ont souvent reproduits. Y ont-ils jamais pu lire que la relique venait de Jérusalem ? qu'elle avait été donnée par le comte Thierry ? Une charte de Philippe d'Alsace a cependant pour objet la reconstruction de la „ sainte-chapelle ” brugeoise en 1187 (58); le comte y rappelle la fondation de Saint-Basile par ses parents. Si ces derniers y avaient déposé en grande pompe la relique reçue de Baudouin III — comme on ne cesse de le répéter — n'était-ce pas le moment d'y faire allusion ? Or, Philippe n'en souffle mot. Il n'y a pas lieu de s'en étonner : personne ne parle du Saint-Sang à Bruges, parce qu'il n'y est pas encore. Les „ traditions ” relatives à la réception d'une relique attendent, pour naître, que la relique soit là. Nous verrons plus loin à quel moment le Saint-Sang arriva à Bruges.

8. — *Les reliques de Jérusalem.* A lui seul, l'argument du silence est rarement convaincant. Mais il est un point où le récit d'Iperius et les „ traditions ” qui l'ont inspiré se heurtent à une fin de non-recevoir de la part de l'histoire : l'origine hiérosolymitaine de la relique.

Puisque seul Thierry d'Alsace pouvait, aux yeux des chapelains de Saint-Basile, avoir amené la relique du Saint-Sang, il ne pouvait l'avoir apportée que de Jérusalem. C'est à Jérusalem, en effet, que le Seigneur avait versé son sang et qu'il avait été enseveli; c'est Jérusalem que le comte avait visité „ quatre fois ” et où il avait laissé sa femme.

Ce raisonnement, disons-le une fois de plus, est d'une logique candide. Le malheur c'est qu'il n'y a jamais eu de relique du Saint-Sang à Jérusalem, certainement pas

(58) L'original n'a malheureusement pas été conservé. Ed. Miraeus-Foppens, *Opera diplomatica*, I, 552; cfr J. Cuvelier, *Inventaire analytique*, p. 48, donne les autres références.

au temps de Thierry d'Alsace (59).

L'histoire des reliques du Saint-Sang est encore à faire. Le maigre dossier qu'ont constitué les défenseurs de la relique brugeoise (60), et qu'il n'est pas difficile d'élargir un peu, ne parvient pas à établir la présence de reliques du Saint-Sang à Jérusalem. Par contre, de la plupart des reliques existantes on peut démontrer sans peine qu'elles proviennent de Constantinople.

Il serait fastidieux de faire cette démonstration en détail. Il suffira pour notre propos de montrer que les deux reliques du Saint-Sang que l'on donne généralement comme venant à coup sûr de Jérusalem, celle de Reichenau et celle de Boulogne-sur-mer, ne peuvent prétendre à cette origine. Avant de tirer la conclusion, on montrera que Thierry d'Alsace, en homme de son temps, n'a pas manqué de rapporter des reliques de Jérusalem, mais que c'était, pour autant que nous soyons informés, des reliques de la Sainte-Croix.

a) Parlons de *quelques reliques du Saint-Sang* : 1° *La relique de Reichenau*. Azan, préfet de Jérusalem, l'aurait envoyée à Charlemagne. Il aurait voulu la don-

(59) Il n'est que de parcourir les itinéraires palestiniens des IV^e au XV^e siècle publiés notamment par T. Tobler, *Palestinae descriptiones ex saeculo IV, V. et VI.*, Saint-Gall, 1869, et *Descriptiones Terrae Sanctae ex saeculo VIII. IX. XII. et XV.*, Leipzig, 1874; et P. Geyer, *Itinera Hierosolymitana saeculi IIII — VIII*, dans le C.S.E.L., 39, Vienne, 1898. Les pèlerins, obstinés à détailler les merveilles de la ville sainte et les „endroits-souvenirs” où ils se sont arrêtés, ne citent jamais le Saint-Sang. Il faut mettre à part le récit de la noble dame Ethérie — ou Egérie — (*Journal de voyage*, texte latin avec introd. et trad. franç. d'H. Pétré, coll. *Sources chrétiennes*, 21, Paris, 1948) : ce long récit, vivant et minutieux, ne fait mention que d'une seule relique — en dehors de la croix et du tombeau — la colonne de la flagellation. Preuve irrécusable qu'aux environs de l'an 400 il n'y avait pas de Saint-Sang à Jérusalem. — Ce n'est pas un petit étonnement de constater que les ouvrages classiques de Tobler et de Geyer sont restés inconnus des écrivains qui se sont occupés du Saint-Sang de Bruges.

(60) Voir, par ex., C. Carton, *Essai sur l'histoire du S. Sang depuis les premiers siècles du Christianisme*, Bruges, 1850, p. 33-48, et surtout L. Van Haecke, *Le précieux sang à Bruges*, 4e éd., Bruges, 1900, p. 71-92.

ner lui-même à l'empereur, mais, tombé malade en Corse, il dut la remettre entre les mains de deux envoyés francs, le comte Hunfried et l'abbé Waldo de Reichenau, qui s'étaient portés à sa rencontre. Râvi du présent, l'empereur aurait tenu à remercier les deux messagers : Waldo demanda des privilèges pour son abbaye, Hunfried reçut une parcelle du Saint-Sang. Cette relique demeura un siècle dans sa famille. En 923 la comtesse Swanhilde fut en quelque sorte contrainte de la remettre aux moines de Reichenau.

Les circonstances de la donation de Swanhilde font l'objet de la seconde partie du récit connu sous le nom de *Translatio Sanguinis Domini in Augiam*. Cette narration est à peu près contemporaine des événements rapportés (61). La première partie, celle qui raconte le voyage d'Hunfried et de Waldo en Corse, ne résiste guère à la critique : elle est là uniquement pour authentifier la relique de la comtesse Swanhilde en la faisant venir de Jérusalem. Pour arriver à ses fins l'auteur de la composition a harmonisé, avec autant de fantaisie que d'habileté, des données trouvées dans les annales de Lorsch (62) et dans celles d'Eginhard (63). Il est exact qu'en 799 un moine était venu à Aix, envoyé par le patriarche de Jérusalem, et avait apporté à Charlemagne „ de nombreuses reliques ”; mais le texte ne dit pas lesquelles et les commentateurs ont beau jeu de glisser sous ces mots tout un catalogue. Quant au moine hiérosolymitain, la T.S.D. lui substitue le préfet Azan (Hassan) connu par ailleurs : c'est Hassan, préfet de Huesca, en Espagne, non de Jérusalem. Cette méprise à propos d'un des principaux personnage du récit, en

(61) La *Translatio Sanguinis Domini in Augiam* se trouve dans les M.G.H., SS., IV, p. 445.

(62) M.G.H. SS., I, p. 186.

(63) M.G.H. SS., I, p. 187.

dit long sur l'historicité de la première partie de la *Translatio Sanguinis Domini* (64).

En définitive, le Saint-Sang de Reichenau vient-il de Jérusalem, d'Espagne ou de Corse ?

Très probablement de Constantinople. Le byzantinologue allemand A. Heisenberg réussissait, vers 1926, à déchiffrer l'inscription grecque de la croix qui contient la relique de Reichenau. On découvrait ainsi que la relique avait appartenu à un abbé nommé Hilarion Tzirithon. Les Tzirithon sont une famille byzantine proche de la cour de Constantinople (65). L'histoire, on le voit, ne suit que d'assez loin la légende.

Il y a plus. Une série de textes — plus tardifs, il est vrai, que la *Translatio Sanguinis Domini* — affirment que la relique de Reichenau ne serait que du sang miraculeux de Beyrouth (66). On serait tenté d'écarter ces textes, mais la fête de la Translation du Saint-Sang de Reichenau était célébrée le 7 novembre, deux jours

(64) E. Munding, *Abt-Bischof Waldo, Begründer der Goldenen Zeitalter der Reichenau*, dans *Texte und Arbeiten* hgb. durch die Erzabtei Beuron, 1 Abt. Heft 10/11, Leipzig, 1924, p. 76-77, avait essayé, sans grand succès, de sauver l'historicité de la première partie de la T.S.D. La critique de ce texte est faite, de façon magistrale, par A. Manser et K. Beyerle, *Aus dem liturgischen Leben der Reichenau*, dans *Die Kultur der Abtei Reichenau*, I, Munich, 1925, p. 361-374.

(65) A. Heisenberg, *Das Kreuzreliquiar der Reichenau*, dans *Sitzungsberichte der Bayerischen Akademie der Wissenschaften. Philos. — Philol. und histor. Klasse*, Munich, 1936; l'inscription est reproduite dans A. Manser et K. Beyerle, *op. cit.*, p. 374 (fig. p. 373) et par A. Frolow, *La relique de la vraie Croix*, n° 75, 3.

(66) Il s'agit d'une image du Sauveur, qui, frappée par des Juifs, *tam copiosum emisit sanguinem, ut orientales et occidentales ecclesiae ex eo ubertim acceperint*, voir *Martyrologium romanum scholiis historicis instructum*, Bruxelles, 1940, p. 506-507. L'église d'Oviédo, en Espagne, était une des églises qui possédaient une *crystallinam ampulam cum cruore fuso de latere illius imaginis, etc.*; cette relique était contenue avec d'autres dans une châsse. Au XIII^e siècle on racontait, en Espagne et dans toute l'Europe, comment cette „arche" avait été fabriquée par les douze apôtres et apportée de Jérusalem, voir D. De Bruyne, *Le plus ancien catalogue des reliques d'Oviédo*, dans *Analecta Bollandiana*, 45, 1927, p. 93-96.

avant la commémoration liturgique du „miracle de Beyrouth”. Cette coïncidence donne à penser que la relique de Reichenau ne devait être autre chose que du sang miraculeux (67). Celui de Beyrouth, on le dira plus loin, était conservé à Constantinople.

2° *La relique de Fécamp.* Ouvrons ici une parenthèse pour revenir un instant encore à Iperius. Le sang conservé à Bruges, explique-t-il doctement, est le vrai sang du Christ, non pas du sang miraculeux, comme celui de Beyrouth, mais le sang que Joseph d'Arimathie et Nicodème ont recueilli sur le corps inanimé du Sauveur. „On montre encore une partie d'un sang tout pareil dans le monastère de Fécamp en Normandie” (68).

Le présomptueux chroniqueur ! Voilà bien l'exemple qu'il ne devait pas prendre ! Car le Saint-Sang de Fécamp était autrement célèbre, au moyen âge, que celui de Bruges. Pour ce dernier nous devons nous contenter du récit d'Iperius ; pour le Saint-Sang de Fécamp on dispose de toute une série de témoignages. Attestations qui nous mettent en présence de deux versions, radicalement différentes, de l'origine de cette relique. La première — qu'on peut dater de 1090-1108 — raconte comment, lors de la dédicace de l'église de Fécamp en 990, un prêtre nommé Isaac, avait vu, tandis qu'il célébrait le saint sacrifice, le pain se changer en chair et le vin en sang : voilà le sang qui était conservé ; la seconde version circulait déjà en 1120. On y retrouvait Isaac : c'était le neveu de Joseph d'Arimathie à qui celui-ci avait confié le sang recueilli du corps inanimé du Crucifié. Ce sang était arrivé miraculeusement à Fécamp.

Inutile de dire que la seconde version, inspirée si visiblement des célèbres légendes de Glastonbury, allait

(67) A. Manser et K. Beyerle, *op. cit.*, p. 371-372.

(68) M.G.H. SS., XXV, p.

bien vite supplanter la première. Dans une thèse remarquable, J.-F. Lemarignier a mis cette substitution en rapport avec la lutte des moines de Fécamp contre l'Eglise de Rouen qui invoquait son antériorité pour assujettir cette communauté (69). Peu importe qu'il y ait eu fraude : l'exemple de Fécamp permet de saisir sur le vif — et même de dater — un phénomène de „transsubstantiation” de Saint-Sang. Le cas n'est probablement pas unique.

3° *La relique de Boulogne-sur-mer*. Si l'on doit ajouter foi aux „traditions” de Boulogne, la relique qui est conservée en cet endroit aurait été envoyée par Godefroid de Bouillon et son frère Baudouin à leur mère, la bienheureuse Ide de Boulogne (70). Le 3 juin 1100, pour les uns, le 24 juin 1101 pour les autres, ou encore le 8 juin 1102. Ne cherchons pas à savoir qui a raison : quand on s'enquiert des sources de cette tradition, on ne trouve que le candide Malbrancq et un „Martyrologe des fondations de l'Eglise cathédrale de Boulogne” compilé en 1694. Ce n'est pas l'existence d'un texte, réputé daté de 1134, affirmant que Godefroid et Baudouin ont enrichi de plusieurs reliques (*plurimis reliquiis*) l'église de Saint-Marie de Boulogne, construite par leur sainte mère (71), ni une charte de 1247 où il est question de reliques qui ont été envoyées à

(69) J.-F. Lemarignier, *Etude sur les privilèges d'exemption et de juridiction ecclésiastique des abbayes normandes depuis les origines jusqu'à 1140*, dans *Archives de la France monastique*, XLVI, Paris, 1937, p. 191-201.

(70) D. Haigneré, *Notre-Dame de Saint-Sang*, Paris, 1862. L. Van Haecke, *Le précieux sang*, Bruges, 1900, 81, classe, il est vrai, cette relique dans la „Catégorie des reliques du Sang précieux mais dont on doute s'il est naturel ou miraculeux”. A. Van der Heeren, *Le saint Sang à Bruges*, Saint-André, 1952, p. 25, n'a pas ces scrupules; il s'appuie sur la brochure de J. Biguet, *La relique du Saint-Sang de Boulogne-sur-mer*, Saint-Omer, 1914.

(71) Ce texte, qui n'a vraiment pas le style du XIIe siècle, est extrait de Leroy, *Histoire de Notre-Dame* (de Boulogne), éd. de 1681, preuves, p. 259.

Lens et à Boulogne par Godefroid de Bouillon (72), qui donneront quelque poids à ces „ traditions ” de la fin du XVII^e siècle. Il eut été bien étonnant que Godefroid de Bouillon, qui a semé un peu partout de fabuleux souvenirs de son existence héroïque (73), eut oublié la cité de ses ancêtres. On ne prête qu'aux riches et que n'a-t-on prêté au roi non-couronné de Jérusalem ?

b) *La Sainte-Croix de Jérusalem*. Aucun pèlerin n'a jamais fourni de renseignement direct sur l'existence d'une relique du Saint-Sang à Jérusalem. Par contre les témoignages les plus précis abondent sur la glorieuse relique de la cité sainte, la Croix du Sauveur. Le contraste est frappant. Jérusalem a connu de nombreux sacs : chaque fois la Sainte-Croix est soustraite à la fureur des ennemis du Christ. En 614, par exemple, les Perses entrent par la brèche, incendient les églises, passent la population au fil de l'épée; les survivants sont amenés en déportation : au milieu d'une longue chaîne de captifs, le patriarche Zacharie réussit à emmener la Sainte-Croix (74). Le 15 juillet 1099, ce sont les chrétiens qui ravagent la ville. Ils respectent les églises et font la chasse aux reliques, mais ils n'en trouvent guère. Finalement Arnoul de Choques, le futur patriarche latin, obtient des chrétiens de l'endroit qu'ils lui montrent le lieu où ils ont caché la Sainte-Croix. On parlait, à ce moment, de prendre Ascalon. Or la troupe avait perdu son mordant. La Croix est portée en tête de l'armée; sa vue ranime l'enthousiasme. Désormais la

(72) Sur cette charte de 1247, imprimée dans Miraëus-Foppens, *Opera diplomatica*, I, p. 204, voir aujourd'hui M. Gastout, *Béatrix de Brabant, Dame de Courtrai*, Louvain, 1943, p. 225-226 : *Liste chronologique des lettres et actes relatifs à Béatrix de Brabant*, n° 12.

(73) Par ex. le crocodile qui pendait, au XVI^e siècle, au palais de justice à Paris.

(74) Sur la prise de Jérusalem par les Perses, voir les sources énumérées par H. Leclercq dans le *Dict. archéol. chrétienne et de liturgie*, VII, 2^e partie, col. 2346-2348.

relique prendra part à chaque expédition militaire des croisés (75).

La découverte d'une prétendue Sainte-Lance à Antioche avait déjà montré le parti que les chefs militaires pouvaient tirer de ces „inventions” de reliques (76). Dans ces conditions, si jamais une parcelle du Saint-Sang avait été vraiment découverte à Jérusalem, avec quel enthousiasme les croisés ne l'auraient-ils pas annoncé à toute la terre ?

Mais ils ne parlent que de la Sainte-Croix. La prise de Jérusalem est d'ailleurs le signal d'un afflux de reliques de la Sainte-Croix en Occident (77), jamais du Saint-Sang (78). Un inventaire récent d'A. Frolow permet de suivre ce flot d'assez près (79). Mais bornons-nous à préciser le rôle que la Flandre a joué dans cette pieuse invasion.

Robert de Jérusalem est censé avoir donné une parcelle de la Sainte-Croix à l'église Sainte-Walburge de Furnes (80). Cette tradition, attestée par une commémoration liturgique précise, paraît recevable. Les Flamands, assez nombreux à Jérusalem, ne manquaient

(75) A. Frolow, *La relique de la vraie Croix. Recherches sur le développement d'un culte*, Paris, 1961, n^os 258, 259, 285, 309 et 377 indiquent toutes les sources utiles.

(76) S. Runciman, *The Holy Lance Found at Antioch*, dans *Analecta Bollandiana*, 68, 1950, p. 197-209.

(77) Le *De reliquiis Sanctae Crucis et Domini Sepulcri Scaphusam allatis*, dans R.H.C., *Histor. occ.*, V, p. 338, récit rédigé avant 1141, donne de curieux détails d'une part sur la *religiosa aviditas* des croisés, d'autre part sur le manque d'honnêteté des Orientaux en matière de trafic de reliques.

(78) Voir ci-dessus, p. 132, n. 59. J.-B. Malou, *Du culte du Saint Sang de Jésus Christ*, Bruges, 1851, p. 50, le constate déjà avec un certain embarras, mais trouve aussitôt les meilleures explications.

(79) A. Frolow, *La relique de la vraie Croix. Recherches sur le développement d'un culte*, dans *Archives de l'Orient chrétien*, 7, Paris, 1961.

(80) C. C. et F. V., *La relique de la Sainte-Croix à Furnes*, dans A.S.E.B., 16, 1862-1863, p. 121. Le conseiller Ph. Wielant, il est vrai, attribue cette translation à Thierry d'Alsace, voir ci-dessus p. 124.

pas de faire parvenir à leurs amis et connaissances des fragments du précieux bois (81). Le cas le plus typique est celui de Guillaume de Messines, patriarche de Jérusalem de 1130 à 1145 : saint Bernard le remercie du morceau de la Sainte Croix qu'il lui a envoyé (82); le patriarche, qui avait été ermite à Fontaines-Blanches, aurait fait parvenir un autre fragment à ses anciens compagnons de solitude (83); à Messines on possédait également une importante relique dont il est question, pour la première fois, dans un texte du XIIIe siècle : il y a de bonnes raisons de penser que c'est Guillaume qui l'a fait parvenir en Flandre (84).

Thierry d'Alsace, à son tour, avait rapporté plusieurs parcelles de la Sainte-Croix en Flandre. Il en avait donné une à Gunfrid, premier abbé de Clairmarais (+ 1149); c'est la célèbre croix de Saint-Omer (85). On en signale une autre à Valenciennes; le comte l'aurait léguée à la chapelle Notre-Dame de la Chaussée (86).

Philippe d'Alsace, qui paraît avoir été un grand col-

(81) Guillaume de Messines était, comme son nom l'indique, originaire du comté de Flandre (Mesen, Fl. occ.). Il n'en faut pas davantage pour que les historiens brugeois mettent un rapport entre sa présence sur le trône patriarcal et la légende de la Translation. C. Carton, *Essai sur l'histoire du S. Sang*, p. 58-59, avait imprudemment montré cette fausse piste, avec réserve toutefois; L. Van Haecke, *Le précieux sang à Bruges*, Bruges, 1879, p. 54-55 (4e éd., p. 95), s'y précipite tête baissée. Le malheur est que Guillaume de Messines est mort avant 1145, c'est à dire avant la seconde croisade. Aussi longtemps qu'elles sont en vie, les légendes ne cessent pas de se développer.

(82) Lettre 175 de saint Bernard, P. L., 182, col. 336.

(83) Pérégrin, *Historia Beatae Mariae de Fontanis Albis*, dans L. Dachery, *Spicilegium*, X, Paris, 1671, p. 367-391, et dans *Recueil des Historiens de la France*, XIV, p. 495.

(84) J. Yernaux, *Une relation du XIIIe siècle sur l'institution de la procession de Messines*, dans A.S.E.B., 60, 1910, p. 243-249 (cfr *Monasticon belge*, III, p. 218).

(85) H. De Laplane, *L'abbaye de Clairmarais*, dans *Mém. Soc. Ant. de la Morinie*, 11, 1861-1864, p. 55 et 12, 1864-1868, p. 71.

(86) L. Serbat, *L'église Notre-Dame-la-Grande à Valenciennes*, dans *Revue de l'Art chrétien*, 56, 1906, p. 249 (la relique n'est pas mentionnée dans A. Frolow).

lectionneur de reliques (87), récoltera de même plusieurs fragments de la Sainte-Croix. Il en donne plusieurs à l'abbaye de Clairvaux (88) et d'autres à la collégiale Saint-Pierre d'Aire : l'une de ces dernières venait de Jérusalem; il avait reçu les autres du pape Alexandre III en 1178 et du pape Urbain III en 1186 (89).

Bruges était-elle dépourvue de parcelle de la Sainte-Croix, comme on l'a soutenu récemment (90) ? Nullement. Le 25 mai 1186, Philippe d'Alsace se fit ouvrir, en présence du comte Florent III de Hollande, les huit châsses de Saint-Donatien; l'une d'elle contenait les ossements de saint Basile et un fragment de la Sainte-Croix (91). Cette parcelle était-elle la seule ? On notera que l'une des deux chapelles supérieures de Saint-Basile, celle où repose aujourd'hui la relique du Saint-Sang, est à proprement parler la „chapelle de la Sainte-Croix” et non pas la „chapelle du Saint-Sang”. De quand date cette chapelle ? C'est un problème qu'on examinera dans la seconde partie de ce travail.

De cet exposé on peut retenir que les premiers comtes de Flandre n'ont pas ramené de reliques du Saint-Sang de Jérusalem, mais plusieurs parcelles de la Sainte-Croix. Le récit d'Iperius est une composition habile et qui paraît cohérente aussi longtemps qu'on n'en vérifie

(87) *Willelmi chronica Andrensis*, dans M.G.H. SS., XXIV, p. 712.

(88) A. Frolow, *La relique de la vraie Croix*, nos 382, 383, 511 et 686. Sa femme Mathilde de Portugal donna également une relique de la Sainte-Croix à Clairvaux, *ibidem*, n° 402.

(89) Malbrancq, *De Morinis et Morinorum infulis*, III, Tournai, 1654, p. 310-313; cfr A. Cl. Bolard, *Inventaire des reliques de la Collégiale de Saint-Pierre d'Aire*, de 1590, dans *Bull. Soc. Ant. Morinie*, I, p. 118 (ces reliques ont échappé à A. Frolow).

(90) A. Viaene, *Zweren ten Heleghen Bloede*, dans *Biekorf*, 64, 1963, p. 179.

(91) *Acta sanctorum*, Juin III, p. 930-931; cfr A. Frolow, *La relique de la vraie Croix*, n° 376. C'est sans doute la relique qui est signalée vers 1300 dans l'inventaire publié par W. H. James Weale dans *Le Beffroi*, 4, 1872-1873, p. 199.

pas la chronologie. La „tradition” qu'elle reprend est infirmée par le silence des sources contemporaines. On est surpris de l'insistance du chroniqueur à mettre en avant l'abbé de Saint-Bertin et à lui faire jouer un rôle ignoré jusqu'alors. Il est vrai que les successeurs de Lionnel sont invités à la procession du 3 mai et tiennent à y figurer en bonne place. Peut-être était-ce le but de l'auteur du récit de la Translation du Saint-Sang à Bruges de leur assurer cette préséance.

II. LA VERITABLE ORIGINE DE LA RELIQUE DE BRUGES

Au temps de l'abbé Iperius, une relique du Saint-Sang était conservée à Bruges en la chapelle Saint-Basile. Elle y était l'objet d'un culte assidu. On racontait qu'elle se liquéfiait „jadis” tous les vendredis. Depuis quand s'y trouvait-elle ? autrement dit : quelle est la véritable origine de la relique de Bruges ?

Pour éclaircir ce problème, on examinera successivement 1° l'antiquité du culte du Saint-Sang à Bruges, 2° l'origine constantinopolitaine de toutes les reliques du Saint-Sang. La question de la propriété de la relique du Saint-Sang nous entraînera dans un examen archéologique de l'église Saint-Basile. L'histoire des chapelains de cette église fournira, à son tour, de précieuses indications. On nous accuserait d'esquiver un aspect important du problème, si nous n'abordions pas la question de la liquéfaction périodique de la relique brugeoise. Ce phénomène met en lumière de rôle des échevins de Bruges dans la diffusion du culte du Saint-Sang. On peut en dire autant de l'étude de la construction de la chapelle de la Sainte-Croix. Pour terminer, on montrera comment cette présentation nouvelle de l'histoire du Saint-Sang de Bruges résoud une des énigmes que pose la formation du cycle légendaire du Graal.

1 — *Les origines du culte du Saint-Sang à Bruges.* L'histoire de la relique, à partir des documents brugeois, commence assez tard. Inutile d'alléguer la charte du comte Philippe d'Alsace de 1187 (1). On l'a vu : il n'y est pas question de Saint-Sang. Le rapport de l'un à l'autre relève d'une interprétation abusive.

Le plus ancien texte que les historiens pouvaient jadis produire datait de 1291. C'est l'article 42 du règlement ou *keure* des *pynders* du Pont-Saint-Jean faisant à ces manoeuvres une obligation d'assister à la procession annuelle du 3 mai (2).

Tout récemment, l'Abbé A. Viaene a eu l'heureuse surprise de trouver un texte sensiblement plus ancien dans une enquête de 1270. Vers 1256 deux bourgeois de Bruges, Lambert Brouts et Jacques Bart, injustement accusés devant la justice synodale de l'évêque de Tournai, avaient offert de prêter serment purgatoire, avec dix co-jureurs, „ en l'église Saint-Basile sur le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ ”, ce qui leur fut d'ailleurs refusé. Le texte de cette enquête est imprimé dans *l'Inventaire des archives de la Ville de Bruges*, I, p. 229. Une datation fautive (L. Gilliodts-van Severen avait inséré tout le dossier dans l'année 1306) l'avait dérobé aux historiens (3).

Importante est la charte latine du roi Philippe le Bel de 1297. Le roi de France en lutte avec son vassal Gui de Dampierre avait entrepris, en septembre, la conquête du comté de Flandre. La ville de Bruges, estimant toute résistance inutile, décida de se soumettre. Ses échevins rencontrèrent le souverain à Ingelmunster et discutèrent avec lui des conditions de reddition de la ville. Ils lui

(1) Voir ci-dessus p. 131.

(2) A. Duclos, *Bruges. Histoire et souvenirs*, p. 458 et n. 11; le texte est reproduit dans J. Cuvelier, *Inventaire analytique*, p. 19.

(3) A. Viaene, *Zweren ten helegghen Bloede. Oudste getuigenis van verering der reliek in de St. Baseliskerk te Brugge 1256*, dans *Biekorf*, 64 (1963) p. 176-180.

demandèrent notamment de ne pas toucher à la relique du „ précieux sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est conservé dans l'église Saint-Basile de Bruges, vers laquelle (*ad quam*, c.à.d. l'église, *ecclesia*, et non pas le Saint-Sang, *pretiosissimus sanguis*) une multitude de fidèles ont coutume d'accourir dans un grand élan de dévotion". Le roi y consentit volontiers et s'engagea, pour lui et ses successeurs, à ne pas déplacer la relique et à protéger les chapelains de Saint-Basile (4).

A en croire les négociateurs d'Ingelmunster, la célébrité de la relique conservée à Saint-Basile aurait été considérable puisque les foules accouraient vers ce sanctuaire, *ad quam fidelium multitudo devotissime confluere consuevit*. En réalité la dévotion au Saint-Sang de Bruges est encore une dévotion purement locale; elle s'est développée surtout au XIV^e siècle. On cherchera, plus loin, la raison de cette efflorescence.

L'historien du Saint-Sang ne peut que regretter la perte des comptes communaux antérieurs à 1280. Ceux qui ont été conservés attestent une curieuse expansion du culte au début du XIV^e siècle. En 1307 la ville fait exécuter à ses frais, par l'orfèvre Jean van Maldeghem, une châsse recouverte de plaques d'argent ciselé, pour la conserver. La châsse est exposée sous un dais orné de draperies de cendal. De grands travaux sont entrepris en 1311-1313 à l'église Saint-Basile, sur la nature desquels nous aurons à nous expliquer plus loin. Un imagier nommé Martin de Beeldemakere exécute plusieurs travaux d'ornementation. Il livre notamment deux fauteuils destinés aux personnes qui présenteront la relique à l'adoration, comme c'est encore le cas aujourd'hui : *Maertine den Beeldemakere, van ij zetelen*

(4) Original aux Archives de la ville de Bruges, voir L. Gilliodts-Van Severen, *Inventaire analytique des archives de la ville de Bruges*, I, p. 55 n° 55 (publie le texte); régestes dans J. Cuvelier, *Inventaire analytique*, p. 49.

die staen daer men ons heren bloed tooght, xxj lb (5).

Enfin c'est du 1er juin 1310 que date la bulle *Licet is* du pape Clément V, dont il a déjà été question (6). Les comptes de la ville conservent la trace des négociations avec la cour d'Avignon qui aboutissent à l'octroi de ce privilège (7). Ils témoignent de l'ardeur que mirent les échevins de Bruges à le répandre dans tout le comté. Un messenger spécial distribua trente-neuf copies de la bulle aux principales villes de Flandre (8).

Cette propagande porte ses fruits. A l'aube du XIVE siècle, la renommée de la relique ne dépasse pas le pays de Bruges. Il n'est que de parcourir les listes de pèlerinages de l'époque : jamais un juge, jamais un banc d'échevins n'enverra un condamné au Saint-Sang de Bruges; on ne connaît que celui de Boxtel ou de Wilsnack (9). Soixante-dix ans plus tard, Iperius a lu la bulle de Clément V; dans sa chronique il consacre tout un paragraphe au récit de la Translation. Les chanoines de Watten refont l'inscription au-dessus de la tombe de Thierry d'Alsace; de tous les titres de gloire du comte ils ne retiennent que celui-ci : *qui quatuor vicibus Terram sanctam visitavit et inde regrediens Sanguinem Domini Nostri Jesu Christi detulit et villae Brugensi tradidit* (10). En 1388, lorsque l'évêque d'Ancône, Guillaume della Vigna, administrateur des diocèses de Cambrai et de Tournai, vient procéder au changement de reliquaire, il est non seulement accompagné de son

(5) L. Gilliodts-Van Severen, *Ce que nous apprennent nos comptes sur la procession du Saint-Sang à Bruges*, dans *La Flandre*, 9 (1878) p. 149-166.

(6) Voir ci-dessus, p. 121.

(7) L. Gilliodts-Van Severen, *Inventaire analytique*, I, p. 303 (en note).

(8) A. Duclos, *Les Matines Brugeoises*, dans *A.S.E.B.*, 32 (1881-1882) p. 157-158.

(9) E. Van Cauwenbergh, *Les pèlerinages expiatoires et judiciaires dans le droit communal de la Belgique au moyen âge*, Louvain, 1922, p. 139 et 143.

(10) Voir ci-dessus p. 112.

auxiliaire, l'évêque de Linda, mais de l'évêque de Térouanne, Jean Tabari. La renommée de la relique gagne du terrain (11). Avant la fin du siècle elle a pénétré en Morinie.

Comment expliquer cette tardive diffusion ? Tout simplement parce que la relique est plus récente qu'on ne l'admettait jusqu'ici. Ce n'est pas Thierry d'Alsace qui l'a apportée. Quand est-elle venue à Bruges ? A présent nous pouvons répondre : entre 1187 et 1256, après la charte de Philippe d'Alsace et avant l'inculpation des deux bourgeois Lambert Brouts et Jacques Bart. Peut-on préciser davantage ? Oui. Dans le paragraphe suivant nous montrerons que le Saint-Sang est arrivé à Bruges après la quatrième croisade.

2 — *Le Saint-Sang à Constantinople*. Que la première mention du Saint-Sang à Bruges ne soit pas antérieure à 1256 n'étonnera que ceux qui n'auraient pas suivi notre démonstration. Aucun voyageur, aucun croisé n'a jamais signalé la présence d'une portion du Saint-Sang à Jérusalem. Par contre, les descriptions qui nous sont restées de Constantinople localisent de nombreuses reliques de la Passion dans la ville impériale. A partir du XIII^e siècle elles mentionnent fréquemment le „ véritable sang ” du Christ. A cette époque il était conservé dans une chapelle du palais du Bucoléon (12).

Nous avons, il est vrai, des mentions plus anciennes du „ sang du Christ ” mais il est difficile de savoir si ces reliques sont de même origine que celles du Bucoléon. Car, en 975, l'empereur Jean Tzimiscès découvrait à Gabala, petit port de Syrie au nord de Beyrouth,

(11) Miraeus-Foppens, *Opera diplomatica*, II, p. 1029, et plus loin, dans cet article, p. 170. Les personnages sont généralement mal identifiés, ou restent sans identification comme l'évêque *Lindinensis*; U. Berlière, *Les évêques auxiliaires de Cambrai et de Tournai*, Bruges, 1905, p. 123-124, donne à leur sujet toutes les références désirables.

(12) Il y en avait aussi au monastère du Pantokrator.

ou comme on disait alors, de Beryt, toutes sortes de reliques du Christ, notamment la fameuse icône qui, disait-on, avait saigné sous les coups que lui portait un juif. Cette icône avait été placée dans l'église du Sauveur à la Chalcée et elle „ hantait l'imagination du peuple ” (13).

Le sang enclos dans la croix pectorale de l'abbé Hilarion Tzirithon, aujourd'hui à Reichenau, pourrait être du sang miraculeux de Beyrouth (14). On a, avons-nous vu, les meilleures raisons de le penser. Lorsque la tradition de l'abbaye de Cappenberg énumère les reliques contenues dans la croix d'or de l'impératrice Irène, femme de Jean II Comnène (1118-1143), on peut penser que la relique du „ sang naturel qui a coulé du corps du Christ ” a la même origine que les „ larmes sorties du coeur de Marie ” et la „ fleur que Marie tenait à la main au moment de l'Annonciation ” :

(13) G. Schlumberger, *L'épopée byzantine à la fin du dixième siècle*, Paris, 1925, p. 261-262; J. Ebersolt, *Sanctuaire de Byzance. Recherches sur les anciens trésors des églises de Constantinople*, Paris, 1921, p. 20-21. Le Christ de Beyrouth n'était pas la seule icône de Byzance qui avait saigné : il y en avait une autre à l'église de la Sainte-Sophie (J. Ebersolt, *op. cit.*, p. 6-7). Au Mont Athos, au monastère d'Ivirôn, se trouve la célèbre image de N.-D. Portaïtissa, populaire surtout en Russie sous le nom de N.-D. Iverskaïa : elle aussi avait saigné sous le sabre d'un fonctionnaire iconoclaste (G. Schlumberger, *op. cit.*, p. 380). — Il est intéressant de noter ici que Philippe le Noble, comte de Namur, avait donné en 1204 à l'abbaye de Floreffe un fragment de la vraie Croix, reçu de Constantinople, lequel distilla des gouttes de sang le jour de la fête de l'Invention de la Sainte Croix; ce miracle se renouvela le 3 octobre 1254. La relique avait été placée dans un reliquaire, aujourd'hui au Musée du Louvre, qui porte cette inscription : HEC + : CRUX QUE VOLUXIT NOBIS : BIS : SANGUINE FLUXIT.

QUAM SCIO : QUOD TINXIT : CRISTI : CRUOR : AC : BENEDIXIT, A. Frolov, *La vraie Croix*, n° 454; F. Courtoy, *Les reliques de la Passion dans le comté de Namur au XIIIe siècle*, dans *Etudes sur l'histoire du Pays Mosan au Moyen Age (Mélanges Félix Rousseau)*, Bruxelles, 1958, p. 186-187.

(14) Voir ci-dessus, p. 135.

y voir du sang miraculeux est faire preuve de beaucoup d'indulgence (15).

Les empereurs de Constantinople s'enorgueillissent de posséder les reliques insignes de la Passion : un fragment de la Croix, l'éponge, la lance, le roseau, le suaire, etc. Ils les conservent au palais du Bucoléon, dans une chapelle particulière : la Vierge du Phare, *Theotokos tou Pharou* (16).

A partir du XIIe siècle le catalogue de ces reliques mentionne, de plus, le sang du Sauveur. Pourtant le petit écrit de propagande connu sous le nom de „ lettre de l'empereur Alexis Comnène au comte Robert de Flandre ” et qui date des années 1088-1099 ne faisait pas encore mention du précieux sang. Faut-il rappeler l'argument de cet *exercitatorium*, de cette „ invitation à la croisade ” ? Le basileus, menacé par les Turcs et les Petchenègues, supplie les chrétiens d'Occident de venir à son aide. S'ils ne veulent rien faire pour mettre un terme aux violences, aux sacrilèges, aux odieuses obscénités de ces ennemis de la foi, qu'ils viennent au moins prendre leur part des richesses et des reliques de la ville impériale. L'auteur de la lettre fait dire par Alexis aux Flamands : „ Il vaut mieux que vous possédiez Constantinople plutôt que les païens, car c'est dans cette ville que sont conservées les très précieuses reliques du Seigneur ”. Dans l'énumération qui suit, il n'est pas question du Saint-Sang (17).

Le premier document qui le mentionne est le „ Cata-

(15) *Vita Godefridi*, éd. *Acta sanctorum*, Janvier I, p. 844, ou M.G.H. SS., XII, p. 529; cfr H. Grundmann, *Der Cappenberg Barbarossakopf*, Cologne-Gratz, 1959, p. 13.

(16) J. Ebersolt, *Sanctuaires de Byzance*, p. 23 sv.; A. Grabar, *Martyrium. Recherches sur le culte des reliques et l'art chrétien antique*. I, Paris, 1946, p. 565.

(17) H. Hagenmeyer, *Die Kreuzzugsbriefe aus dem Jahre 1088-1100. Eine Quellensammlung zur Geschichte des ersten Kreuzzuges*, Innsbruck, 1901, et P. Riant, *Exuviae sacrae Constantinopolitanae*. Pour la date, voir C. Verlinden, *Robert 1er le Frison, comte de Flandre*, Anvers, 1935, p. 160-164.

logue du British Museum". On nomme ainsi une description des richesses du Bucoléon laissée par un voyageur anonyme. Elle daterait d'environ 1150 : ce qui est relativement tard (18). A partir de cette époque, et même après la quatrième croisade, tous les documents de ce genre font mention du précieux sang. On ignore absolument l'origine de cette relique constantinopolitaine.

La prise de Constantinople par les Croisés, le 17 juillet 1203, est le prélude au sac de la ville en 1204 et au pillage des églises par les chrétiens latins. Ces événements provoquent un nouvel afflux de reliques en Occident. Le comte P. Riant s'en est fait l'historien dans les deux volumes de ses *Exuviae sacrae Constantinopolitanae* (Genève, 1877-1878) (19). La liste des reliques qu'il a établie peut être complétée, particulièrement en ce qui concerne le Saint-Sang. Quand on l'aura parcourue, il faudra bien se rendre à l'évidence : la relique vénérée en l'église Saint-Basile a toutes les chances d'y être arrivée entre 1204 et 1256.

Le premier qui pillait les reliquaires impériaux est le doge vénitien Dandolo, principal responsable de l'attentat de 1204. C'est lui qui fit parvenir à Venise l'ampoule de Saint-Sang conservée dans la basilique de Saint-Marc (20).

En 1205 Lambert de Noyon, chapelain de l'empereur Baudouin de Constantinople, envoie à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes à Soissons plusieurs reliques de

(18) P. Riant, *Exuviae sacrae*, II, p. 211. Voir également le catalogue d'André de Novgorod (vers 1200), *ibidem*, II, 223.

(19) L'ouvrage, déjà cité, d'A. Frolow, *La vraie Croix*, en renouvelle très souvent la bibliographie. Notons encore que F. de Mely a donné, à Paris en 1904, un troisième volume au *Exuviae sacrae*; le contenu de ce troisième volume avait déjà paru dans la *Revue de l'Art chrétien*.

(20) *Acta sanctorum*, Mars II, col. 101; P. Riant, *Exuviae*, II, p. 150, 262, 265, 267, 270 et 273.

la Passion, notamment un *vas aureum rotundum in quo repositum est de sanguine Christi* (21).

La même année, Martin, abbé de Pairis en Alsace, dépose le 24 juin sur le maître-autel de son église des reliques provenant du monastère du Pantocrator; dans le nombre figurait une relique du Saint-Sang. Gunther, moine de Pairis, a laissé une relation célèbre de la translation (22). Toujours de la même année date la translation de plusieurs reliques du Seigneur, parmi lesquelles une relique du Saint-Sang à la cathédrale d'Halberstadt en Allemagne (23). La célèbre Table d'Artaud, moine de Clairvaux, contenait aussi du sang du Christ. L'ancien chevalier du Temple, devenu cistercien, tenait cette relique du comte Louis de Blois, mort à la bataille d'Andrinople le 25 avril 1205 (24).

Deux chartes de Philippe le Noble, marquis de Namur, d'octobre et de décembre 1207, font mention des reliques que le prince a données à sa collégiale de Saint-Aubain, notamment un fragment de la vraie Croix et un autre de la Sainte-Couronne. Ces reliques lui ont été envoyées par son frère, Henri de Flandre (25). Philippe y ajouta une ampoule du Saint-Sang

(21) P. Riant, *Exuviae sacrae*, II, p. 61 n° 7; A. Frolow, *La vraie Croix*, n° 455.

(22) Gunther de Pairis, *Historia Constantinopolitanae seu de expugnatione urbis Constantinopolitanae*, éd. (incomplète) dans Migne, P. L., CCXII, col. 22 — 255; trad. allemande: Gunther von Pairis, *Die Geschichte der Eroberung von Konstantinopel* übersetzt von E. Asseman, Cologne-Gratz, 1956 (voir *Cîteaux in den Nederlanden*, 9, 1958, p. 77); P. Riant, *Exuviae sacrae*, II, p. 121 (cfr I, p. LXXXV, n. 4); A. Frolow, *La vraie Croix*, n° 457. Le Saint-Sang de Pairis a „bouillonné” plusieurs fois au cours du XVIIe siècle, notamment le 21 mars 1655: L. Pfleger, *Hostienwunder und Heiligblutkapellen in Elsass*, dans *Archiv für Elsassische Kirchengeschichte*, 8, (1933), p. 461-463.

(23) P. Riant, *Exuviae sacrae*, I, p. 20-21 et II, p. 83, 113 et 117; A. Frolow, *La vraie croix*, n° 459.

(24) A. Frolow, *La vraie Croix*, n° 464.

(25) P. Riant, *Exuviae sacrae*, II, p. 79-81; M. Walraet, *Actes de Philippe 1er dit le Noble, comte et marquis de Namur*, Bruxelles, 1949, n° 10 et 13. A. Frolow, *La vraie Croix*, n° 470;

qu'il avait reçue en 1205 de Nivelon de Chérizy, évêque de Soissons (26). On reviendra plus loin sur cette donation.

Simon, *prior Constantinopolitanus*, donne à l'abbaye de Saint-Martin de Tournai *pretiosissimas reliquias de sanguine Domini, de cruce Domini cum aliis multis*. Aussi est-il inscrit au 14 novembre dans l'obituaire de la maison (27). La donation n'est pas datée, mais il faut vraisemblablement identifier le „prieur de Constantinople” avec ce Simon de Beaumont, clerc de l'empereur Henri Ier, qui donna un fragment de la Sainte-Croix provenant du Bucoléon à la collégiale Notre-Dame de Courtrai en 1207 (28).

Le moine Thomas de Walcourt ramène à Liessies, en 1208, *pulcherimum sanctuarium de preciosissimo Sanguine Jesu Christi in vasculo crystallino* qu'il a reçu de l'empereur Henri Ier (29).

En 1209 Bernard de Moreuil donne à l'abbaye de Sélincourt en Picardie quelques gouttes du sang du Christ mêlées à de l'eau et conservées dans une ampoule en forme de larme. C'est la célèbre „Sainte Larme” de Sélincourt, toujours vénérée dans le diocèse d'Amiens (30).

F. Courtoy, *Les reliques de la Passion dans le comté de Namur*, p. 181-86.

(26) Miraeus-Foppens, *Opera diplomatica*, III, 369. L'original de cet acte est rentré récemment aux Archives de l'Etat à Namur, voir F. Courtoy, *Les reliques de la Passion dans le comté de Namur*, p. 182; le même travail, remarquablement documenté, apprend que la relique du Saint-Sang de Namur n'existe plus.

(27) U. Berlière, *Nécrologe de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai*, dans *Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, I, Maredsous, 1834, p. 234.

(28) P. Riant, *Exuviae sacrae*, II, p. 78; même texte dans Ch. Mussely et E. Molitor, *Cartulaire de Notre-Dame à Courtrai*, Gand, 1880, p. 33 n° 29; cfr A. Frolow, *La vraie Croix*, n° 474.

(29) Miraeus-Foppens, *Opera diplomatica*, III, p. 374; P. Riant, *Exuviae sacrae*, II, p. 96 n° 36; A. Frolow, *La vraie Croix*, n° 479; F. Courtoy, *Les reliques de la Passion*, p. 188-189.

(30) H. Peltier, *Histoire religieuse de la Picardie des origines aux Croisades*, Amiens, 1961, p. 133.

La relique du Saint-Sang que Guillaume de Villeharduin, prince d'Achaïe, donna le 30 septembre 1224 à l'abbaye de Saint-Remi de Reims avait été trouvée *in thesauro domini imperatoris Constantinopolitani* (31). Le 29 juin 1239, Warin, archevêque de Thessalonique, donnait à l'abbaye d'Anchin des reliques constantinopolitaines, notamment *de Redemptoris nostri sanguine precioso* (32).

Enfin, l'empereur Baudouin II, aux abois, céda au roi de France, saint Louis, en juin 1247, tout un lot de reliques du Seigneur parmi lesquelles du sang du Christ (33). C'est, vraisemblablement, le dernier envoi de sang constantinopolitain en Occident. Cependant, après le rétablissement de l'empire byzantin, on continuait à montrer à Constantinople le „vrai sang du Christ”. D'abord placé à l'église de Saint-Georges-des-Manganes, il émigra, dans la première moitié du XVe siècle, à l'église Saint-Jean-de-Pétra (34).

La liste qu'on vient de dresser est trop éloquente pour qu'on n'y ajoute pas le Saint-Sang de Bruges. Comment parvint-il en Flandre ? On ne le saura peut-être jamais avec certitude, mais on peut envisager plusieurs hypothèses, si voisines qu'on a l'impression de ne plus être très éloigné de la vérité.

3. — *Bruges et Constantinople*. Les comtes de Flandre de la Maison d'Alsace ont été littéralement envoûtés par l'Orient, jusqu'au jour où un fils de Marguerite d'Alsace, Baudouin IX, monta sur le trône de Byzance.

(31) P. Riant, *Exuviae sacrae*, II, p. 59, n° 113.

(32) P. Riant, *Exuviae sacrae*, p. 124, n° 67; cfr E. A. Escallier, *L'abbaye d'Anchin*, Lille, 1852, p. 155. Le même Warin avait déjà donné en 1216 à l'abbaye de Phalempin, une dent de saint Jean Baptiste, J. Buzelin, *Annales Gallo-Flandriae*, Douai, 1624, p. 270.

(33) P. Riant, *Exuviae*; II, p. 133-135; A. Frolow; *La vraie Croix*, n° 530; S. Runciman, *A History of the Crusades*, III, Cambridge, 1955, p. 263.

(34) J. Ebersolt, *Sanctuaires de Byzance*, p. 115-118 et 131-132.

Le premier empereur latin de Constantinople restait comte de Flandre et de Hainaut. C'est dans nos contrées qu'il recruta une partie de son personnel. Baudouin Ier s'entoure de Flamands et d'Hennuyers : Thierry de Loos est son sénéchal, Conon de Béthune son chambellan, Hugues de Saint-Pol qui sera remplacé par Thierry de Termonde, son connétable, Hugues de Saint-Ghislain, trésorier du palais. Parmi ses clercs les textes mentionnent le Hennuyer Simon de Beaumont, Daniel d'Ecausines et enfin Gautier de Courtrai, chancelier de Baudouin.

Quand on s'interroge sur la personne qui aurait pu apporter le Saint-Sang en Flandre, c'est à Gautier de Courtrai que l'on commence par penser (35). L'ancien *protonotarius Flandriae* était rentré en Flandre en 1211. Il se mit au service du régent de Flandre, Philippe de Namur, et, après la mort de celui-ci, il passa au service de la comtesse Jeanne de Constantinople. Lui aussi avait ramené des reliques d'Outre-mer, car la collégiale Saint-Pierre de Lille reçut de lui un fragment de la vraie croix toujours présente dans cette ville (36). Qu'il ait également ramené du Saint-Sang et que celui-ci repose à présent à Bruges ne devrait étonner personne. Mais ce n'est là qu'une hypothèse.

Une autre se présente aussitôt, plus séduisante. Gautier de Courtrai, on vient de le dire, retour de Roumanie, s'était mis au service du marquis Philippe, régent de Flandre. Ce frère de Baudouin IX avait été le „gardien” (*custos*) des comtés de Flandre et de Hainaut avant de les gouverner, de 1206 à 1211, au nom de sa nièce, la comtesse Jeanne.

(35) Une bonne notice sur Gautier dans E. I. Strubbe, *Egidius van Breedene, grafelijk ambtenaar*, Bruges, 1942, p. 44-45.

(36) P. Riant, *Exuviae sacrae*, II, p. 8-9; A. Frolow, *La vraie Croix*, n° 486 (cet inventaire ne mentionne pas la brochure de Mgr Dehaisnes, *La relique de la vraie Croix conservée à l'église Saint-Etienne*, Lille, 1892, et E. Hautcoeur, *Histoire de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille*, I, Lille, 1896, p. 434-435).

C'est ce prince, doué d'ailleurs d'assez vive piété, qui obtint de Nivelon de Chérizy, évêque de Soissons et archevêque de Thessalonique, une relique du Saint-Sang pour la collégiale de Saint-Aubain. C'est *ad petitionem principis illustris Philippi marchionis Namurcensis*, que l'évêque se montra si généreux (37). Il y a peu de chances que Philippe dut supplier longtemps. Après le désastre d'Andrinople (15 avril 1205) l'archevêque de Thessalonique fut envoyé d'urgence en France pour y chercher de l'aide et des renforts. On sait qu'il amena tout un lot de reliques, des bijoux et des tissus précieux pour récompenser, ou plutôt pour encourager les bonnes volontés (38). Le régent de Flandre et de Hainaut pouvait beaucoup pour lui. Il pouvait engager de nombreux vassaux à se porter au secours des Latins de Constantinople. On espérait même qu'il se mettrait à leur tête. Mais, malgré les objurgations du pape et de l'évêque de Soissons, Philippe ne bougea pas (39).

Pourquoi ne serait-ce pas une partie de la relique de Namur que Philippe le Noble aurait fait porter à Bruges ? La donna-t-il à ses nièces ? la plaça-t-il lui-même à Saint-Basile ? Nous ne le saurons sans doute jamais. Mais toutes ces hypothèses peuvent et doivent être envisagées. D'autant plus que les deux filles de l'infortuné Baudouin IX furent réellement en possession de reliques du Saint-Sang. En ce qui concerne Marguerite de Constantinople nous en avons la certitude, car cette comtesse légua, en mai 1278, à l'abbaye de

(37) Miraeus-Foppens, *Opera diplomatica*, III, p. 369. On se rappellera que le prévôt de Saint-Aubain n'était autre que le célèbre Gislebert de Mons, chancelier de Hainaut et probablement aussi de Namur; voir M. Walraet, *Actes de Philippe 1er, dit le Noble, comte et marquis de Namur*, p. 87-88.

(38) A. Frolov, *La vraie Croix*, n° 462, citant le *De Terra Iherosolimitana* de l'Anonyme de Soissons; cfr J. Ebersolt *Sanctuaires de Byzance*, p. 123; J. Longnon, *L'empire latin de Constantinople et la principauté de Morée*, Paris, 1949, p. 81.

(39) F. Courtoy, *Les reliques de la Passion*, p. 184.

Flines, qu'elle avait fondée, sa chapelle et ses reliquaires, notamment „ la couronne atout la croisète d'or ù il a dou sanc Nostre Signeur et de la vraie crois ki sauva ” (40).

Il semble donc bien acquis que l'introduction du Saint-Sang en Flandre n'est pas antérieure à l'établissement de l'empire latin de Constantinople (41). La relique de Bruges doit avoir une origine fort semblable à celle de Flines ou de Namur. Si dans la suite elle a supplanté celles-ci, c'est en définitive parce que la ville de Bruges, devenue le propriétaire, l'associa à toutes ses fortunes bonnes et mauvaises et la sertit comme un joyau dans sa propre couronne.

4. — *Le propriétaire de la relique du Saint-Sang.* La relique du Saint-Sang serait donc arrivée à Bruges, ou du moins en Flandre, peu après la prise de Constantinople, sans doute pendant la régence de Philippe de Namur (1206-1212). Mais qui l'a déposée à Saint-Basile ? qui peut en être considéré comme le propriétaire ?

Pour ébaucher une réponse, nous ne disposons que de deux jalons : 1° depuis son arrivée à Bruges la relique a constamment reposé en l'église Saint-Basile; encore ceci n'est certain qu'à partir de 1256; 2° elle s'y trouve sous la garde des quatre chapelains institués par Thierry d'Alsace. Il faudra donc s'arrêter quelques instants à l'histoire de l'édifice et à celle de l'institution.

a) *L'église Saint-Basile.* — Tout le monde connaît ce curieux édifice, enchevêtrement de chapelles, d'escaliers

(40) E. Hautcoeur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, I, Lille, 1873, p. 222, n° 201; cfr E. Hautcoeur, *Histoire de l'abbaye de Flines*, Lille, 1909, p. 72; A. Frolow, *La vraie Croix*, n° 578.

(41) S'il est vrai, comme A. Duclos l'affirme à plusieurs reprises (*Bruges. Histoire et souvenirs*, p. 456 et 457), que le reliquaire de 1388 renferme la fiole primitive, un examen archéologique de celle-ci pourrait fournir des lumières sur la provenance de la relique.

et de coins perdus, qui attire tant de touristes sur la place du Bourg. Mais son histoire est mal connue (42). Les archéologues ne s'en sont jamais sérieusement occupés; on les comprend : l'entreprise est pleine de périls; la légende de la Translation du Saint-Sang sous Thierry d'Alsace fausse d'emblée la chronologie. Jusqu'à présent on a toujours parlé du monument en fonction de la relique; essayons une fois d'interroger le monument sur la relique.

La charte de Philippe d'Alsace de 1187 fournit un bon point de départ, à condition de ne pas lui faire dire plus qu'elle ne dit. C'est le comte Thierry d'Alsace et sa femme, la comtesse Sibylle, qui ont construit l'église de Sainte-Marie et de Saint-Basile, déclare leur fils et successeur le comte Philippe. Ce sont eux qui ont doté les quatre chapelains et le còûtre. Ces princes s'étant mariés en 1139 et la comtesse étant retournée en Palestine en 1157, on dispose ainsi d'une première indication chronologique, à vrai dire un peu moins précise que si l'on pouvait continuer d'en appeler au témoignage d'Iperius ou à la prétendue Translation de 1148.

La charte de fondation, nous apprend Philippe d'Alsace, disparut en 1184 dans un incendie qui ravagea toute la ville, *ex communi incendio Brugensi per incuriam deperiiit*. Comme, en ce moment, les donateurs n'étaient plus de ce monde, les chapelains de Saint-Basile prièrent le comte Philippe de vouloir renouveler le titre disparu. Ce qu'il fit avec une grâce d'autant meilleure qu'il avait lui-même augmenté leur donation (43).

(42) Le travail le plus important est celui du frère Firmin (De Smidt), *De romaansche kerkelijke bouwkunst in Westvlaanderen*. Gand, 1940, p. 39-57. On consultera aussi A. Duclos, *Bruges. Histoire et souvenirs*, p. 452-455, et M. English, *Romaansche bouwkunst in Westvlaanderen*, Bruges, 1939, p. 30-33; le même auteur est revenu sur la question dans les n^{os} 15-20 du *Parochieblad*, 1950, de Bruges, articles très suggestifs, pétillants de verve, mais parfois trop catégoriques.

(43) Miraeus-Foppens, *Opera diplomatica*, I, p. 552.

Les archéologues en concluent souvent que le comte Philippe avait restauré, sinon reconstruit la chapelle. L'incendie avait-il atteint le Bourg et ravagé l'église ? Aucun texte ne le dit et c'est aller un peu vite que déduire cela de la disparition d'une charte dont la perte est attribuée partiellement à la négligence de ses détenteurs, *per incuriam*... La négligence reprochée aux chapelains peut avoir consisté à conserver la charte dans une des maisonnettes qui leur servaient d'habitation. Celles-ci auront flambé plus vite que l'église de pierre. En admettant que Saint-Basile ait souffert du feu, Philippe d'Alsace aura restauré de son mieux l'oeuvre de ses parents, mais qu'il ait reconstruit Saint-Basile de fond en comble, allant jusqu'à la pourvoir d'un étage supplémentaire, étonnerait d'autant plus que ce prince a manifesté plus d'intérêt pour le château de Male que pour le vieux *steen* brugeois (44). Nous n'hésitons donc pas à attribuer au comte Thierry la construction de la chapelle romane actuelle. On n'est d'ailleurs pas obligé de la dater de 1139-1148, on peut aller jusqu'à 1157.

L'église Saint-Basile est une chapelle à étage; elle le fut dès son origine. La chapelle inférieure est une sombre chapelle romane, masquée à l'extérieur par une construction adventice, la chapelle Saint-Yves. L'église supérieure est éclairée par six grandes fenêtres gothiques et surmontée d'une balustrade qui se voudrait du même style. Cette église gothique a succédé à une construction romane. On en est absolument certain : 1° parce que l'église inférieure est voûtée : ce qui est unique en

(44) En 1187 Philippe d'Alsace résidait déjà habituellement à Male, voir H. Coppieters Stochove, *Régestes de Philippe d'Alsace, comte de Flandre*, dans *Annales de la Société hist. archéol. de Gand*, VII, 1906-1907, les n^{os} 232, 235, 295, 296, 323, 341, 342, 351, 356. Ch. Van den Haute, *Une chronique inédite de l'abbaye bénédictine de Saint-André-lez-Bruges*, dans A.S.E.B., 59 (1909) p. 286. Les châteaux de Riboult et de Nieppe étaient également deux résidences affectionnées de Philippe d'Alsace.

Flandre où l'on ne connaît que des cryptes voûtées; 2° parce que les trois nefs de la chapelle sont voûtées à la même hauteur : fait encore plus insolite; 3° parce qu'on a retrouvé sous le pavement de la chapelle supérieure les restes d'une abside romane correspondant exactement à celle de la chapelle inférieure (45).

Quel motif a donc pu amener Thierry d'Alsace à adopter, pour l'église Saint-Basile, une disposition aussi inaccoutumée dans nos régions ?

A cette question on répond généralement : l'église de Saint-Basile était un gazophilacium, une chapelle à reliques. Le comte de Flandre aurait voulu avoir, au-dessus de l'église Saint-Basile — elle existait déjà, sans doute — une „église du Saint-Sang” destinée à servir d'écrin à la plus précieuse de ses reliques : la fiole ramenée de Jérusalem (46). Cette théorie se fonde évidemment sur la légende de la Translation du Saint-Sang, dont on a vu ce qu'il fallait penser.

Il serait plus raisonnable, selon nous, de voir dans le plan singulier de l'église Saint-Basile l'évolution logique de la chapelle castrale.

Les églises castrales de type carolingien, on l'a souvent fait remarquer, sont des églises à tribunes. La première église de Saint-Donatien, copie fidèle de la „chapelle” d'Aix, avait ainsi une tribune à laquelle on accédait par deux escaliers de pierre flanquant un

(45) A. Duclos, *Bruges*, p. 454.

(46) C'est la thèse, en particulier, d'A. Duclos, *Bruges*, p. 315; du frère Firmin, *De romaansche kerkelijke bouwkunst*, p. 39 et 56 (mais moins clairement exprimée); pour M. English dans *Parochieblad*, 1950, n° 17, le comte Thierry aurait rebâti l'église que nous étudions, pour y placer, à l'étage, les reliques de saint Basile qui se trouvaient à Saint-Donatien (c'est Galbert de Bruges, *De multro*, éd. H. Pirenne, p. 11, qui nous l'apprend). A son retour de la seconde croisade, il changea d'avis, laissa les reliques de saint Basile à Saint-Donatien et plaça le Saint-Sang à la chapelle supérieure de Saint-Basile.

Westbau (47). La tribune était directement reliée aux appartements du prince par une galerie suspendue (48). Sur ce point aussi les descriptions du notaire Galbert garantissent la ressemblance de la copie brugeoise avec le modèle d'Aix-la-chapelle (49).

Le prince et sa cour se réservaient la tribune; le clergé et le peuple se partageaient le rez-de-chaussée. La tribune n'était d'ailleurs nécessaire que si le prince et son peuple assistaient en commun à un office solennel. Mais au moyen-âge les offices solennels s'effacent de plus en plus devant la multiplication des messes privées. Lorsque Charles-le-Bon est assassiné, le 2 mars 1127, un prêtre lit devant lui — le mercredi des cendres! — une messe privée (50). Dans ces conditions la tribune n'a plus de raison d'être et peut être remplacée, comme à Saint-Basile, par un étage complètement isolé de la chapelle inférieure.

Saint-Basile serait donc une chapelle castrale (51). Cette façon de voir n'est recevable que si l'on admet que les comtes de Flandre étaient logés à côté de Saint-Basile, dans le *steen*, c'est à dire dans ce qui sera plus tard la prison de la ville. Or il y a une „tradition” qui veut que les comtes, en particulier Charles-le-Bon, avaient habité la *Loove*, à l'endroit qu'occupe aujourd'hui

(47) J. Mertens, *Opravingen in de Sint-Donaaskerk te Brugge*, dans *Wetenschappelijke tijdingen*, 15 (1955) col. 246-248; le même, *De opravingen in de Sint-Donaaskerk te Brugge*, dans *Streven*, 9 (1955) p. 57-60.

(48) Galbert de Bruges, *De multra, traditione et occisione Karoli comitis Flandriarum*. éd. H. Pirenne, p. 49, 67; cfr A. Duclos, *Bruges*, p. 443.

(49) Le plan d'Aix-la-Chapelle se trouve dans A. Kleinclausz, *Charlemagne*, Paris, 1934, p. 187.

(50) Gautier de Téroouanne, *Vita Karoli comitis Flandriae*, dans M.G.H. SS., XII, p. 549.

(51) J. Cuvelier, *Inventaire analytique*, p. 5-6, est un des rares auteurs modernes à soutenir la thèse de la chapelle castrale, encore le fait-il d'une façon fort superficielle. M. English, par contre, dans le n° 17 du *Parochieblad* de 1950, la repousse d'une façon catégorique.

le palais de justice, de l'autre côté de la place du Bourg (52).

Voici quels sont les arguments de ceux qui voient dans Saint-Basile une chapelle castrale : 1° Le premier *castrum* brugeois était sensiblement plus petit que celui où se sont déroulés les tragiques événements de 1127. L'église Saint-Donatien se trouvait à l'origine en dehors du *castrum*, dont le comte Baudouin V avait au moins doublé l'étendue (53). Or Saint-Basile se trouve à l'intérieur du premier *castrum*. 2° Le titre exact de l'église Saint-Basile est *ecclesia Beatae Mariae Virginis et sancti Basilii episcopi* (54). Il est bien connu que la plupart des chapelles castrales de l'époque carolingienne étaient dédiées à la Vierge Marie; ainsi à Furnes, à Douai, à Oudenbourg, à Ghisteltes et à Middelbourg. Bruges ne fait pas exception (55). De même qu'à Furnes la réception des reliques de sainte Walburge a amené un changement de vocable, au moins dans l'usage populaire, de même à Bruges pour l'ancienne église castrale où ont reposé quelques années, — sans doute après la première croisade — les reliques du Docteur cappadocien. 3° On a quelquefois remarqué que la porte principale de Saint-Basile, celle qui est ornée du fameux tympan sculpté représentant le baptême du saint docteur, donne non pas sur la place du Bourg, mais au

(52) H. Pirenne dans son édition de Galbert de Bruges, *De Mulro*, Paris, 1891, p. 51; A. Duclos, *Bruges*, p. 445; A. E. Verhulst, *Les origines et l'histoire ancienne de la ville de Bruges*, dans *Le Moyen Age*, 66 (1960) p. 43.

(53) J. Dhondt, *De vroege topografie van Brugge*, dans *Handel. Maatsch. Gesch. en Oudheidk. van Gent*, n.r. 11 (1957) p. 15-18; A. E. Verhulst, *art. cit.*, p. 45; A. C. F. Koch, *Brugge's topografische ontwikkeling tot in de 12e eeuw*, dans *A.S.E.B.*, 99 (1962) p. 61. Il est assez étonnant que ces auteurs, qui s'occupent longuement de la topographie du *castrum* brugeois, n'ont pas un seul mot pour l'église Saint-Basile.

(54) Première attestation dans la charte de 1187.

(55) N. Huyghebaert, *Le comte Baudouin II de Flandre et le „custos“ de Steneland*, dans *Revue bénédictine*, 69 (1959) p. 64 n. 2.

midi, sur l'étroite ruelle qui se faufilait entre le *Ghiselhuus* (l'actuel hôtel-de-ville), la chapelle et les fossés d'enceinte. L'absence, à l'origine, de porte donnant sur la place souligne le caractère privé de l'oratoire, réservé à la seule *familia* du prince. 4° La facade principale de Saint-Basile donne vers le *steen*. L'église se terminait, de l'autre côté, par une abside. C'est seulement à la fin du XV^e siècle, ou plus tard, qu'elle fut prolongée jusque contre le mur latéral de l'hôtel-de-ville (56). La chapelle a donc été construite en fonction du *steen* (57).

La „tradition” suivant laquelle l'actuel palais de justice correspond à la *Loove*, c'est-à-dire à la résidence du comte n'est sans doute qu'une hypothèse d'érudit. On peut lui opposer les observations suivantes : 1° L'église Saint-Basile se trouve à côté du *steen*, qui était, au XIII^e siècle, la prison communale, mais qui peut, à l'origine, ne pas l'avoir été, puisque le *castrum* appartenait tout entier au comte. Or la plus ancienne mention de la résidence comtale qualifie celle-ci de *lapidea domus comitis*, c'est-à-dire de *steen*, et non de *lobium* ou de *loove* (58). 2° A lire sans parti-pris le journal de Galbert, on a l'impression que le comte habitait en 1127 le côté ouest du Bourg, c'est-à-dire celui qui donne sur l'actuelle

(56) Au XV^e siècle, le chœur de la chapelle supérieure avait été reculé jusque contre le pignon de l'hôtel-de-ville, par dessus la rue des brasseurs, voir J. Gailliard, *Recherches historiques*, p. 225-226.

(57) Une charte de 1176 (Miraeus-Foppens, *Opera diplomatica*, III, p. 54) — le n° 143 des Régestes établis par H. Coppieters Stochove — porte *Actum Brugis in capella comitis*. On ne va tout de même pas soutenir que la chapelle domestique du prince était la collégiale Saint-Donatien !

(58) J'ai réédité ce texte : *Une notice du cartulaire de l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés (Ribemont)*, dans *Bull. Com. royale d'histoire*, 116 (1951) p. 152, mais pour l'identification du lieu j'ai été victime du plan d'A. Duclos, *Bruges. Histoire et souvenirs*, p. 442 oeuvre d'un homme admirablement informé mais quelque fois trop sûr de lui.

grand-place, et non du côté du palais de justice (59).
 3° L'église Saint-Donatien, on l'a déjà dit, est l'exacte reproduction d'Aix-la-chapelle, or à Aix le palais communiquait avec la chapelle par le *Westbau* et non pas par le chœur ou les côtés de l'octogone. 4° Comme tout le Bourg était, à l'origine, propriété comtale, rien n'oblige à croire que les comtes n'eurent jamais qu'une résidence dans cette enceinte (59 bis).

Etant admis que l'église Saint-Basile était une chapelle castrale, où se trouvait l'accès à la chapelle supérieure ? Comment celle-ci communiquait-elle avec les appartements princiers ? Seules des recherches archéologiques pourraient apporter une réponse à cette question. Encore n'est-ce pas si certain, car la chapelle supérieure a été fréquemment remaniée et l'on n'est pas assuré de

(59) Par ex., au par. 41, la description de l'irruption des Brugeois dans le Bourg, le 19 mars. Les *traditores* ayant été repoussés dans l'église par le passage suspendu, les Brugeois les y abandonnent; *ad predam et spolia reversi sunt, discurrentes per domum comitis et domum prepositi et dormitorium fratrum et claustrum*; ils reviennent donc vers le coin nord-ouest du *castrum*. Là ils font l'inventaire de la *domus comitis* et puis de la *domus prepositi*. On n'échappe pas à l'impression que les deux maisons sont voisines. Même impression au par. 37 : les conjurés se fortifient dans la partie nord du *castrum* (la partie „cléricale” d'après J. Dhondt, *art. cit.*, p. 17) : *ut si aliquo suo infortunio curtem comitis perdidissent, sese recipere in domum comitis et in domum prepositi, simulque in refectorium et claustrum fratrum et infra ecclesia*. — Enfin au par. 29, le serf de Bosiard, nommé Fromold, qui a cherché à s'évader, habillé en femme, est exposé au milieu du marché, dans une position ignominieuse, *versus castrum ad dedecus et ignominiam illorum traditorum qui obsessi stabant ad lobium comitis et ad propugnacula*; il est évident qu'ici le *lobium comitis* ne peut pas être le palais de justice, d'où l'on aurait de la peine à apercevoir un homme exposé au milieu du marché, et surtout les particularités de son anatomie que l'on entend faire voir.

(59 bis) Galbert de Bruges, *De multro*, p. 44, distingue une *domus comitis superior* d'une *domus comitis inferior*; la première est occupée par Gervais de Praet, qui a été nommé châtelain de Bruges, la seconde par Désiré, frère d'Isaac. Dans la première on signale une *camera comitis*; cette *camera comitis* revient au par. 74 : c'est là que Robert l'Enfant est tenu prisonnier. S'agit-il de deux étages ou de deux édifices différents ? Je n'oserais trancher, mais je penche pour la seconde hypothèse.

retrouver la trace de l'issue primitive dans la maçonnerie actuelle.

Au XIV^e siècle, on l'a vu, le Magistrat de Bruges dispose de Saint-Basile comme de son bien; il y entreprend des constructions et la transforme à son gré. Il est évident qu'il a adopté cette église comme chapelle communale. Comment en est-on arrivé là ?

Demandons-nous plutôt quand et comment l'échevinage brugeois s'est installé au Bourg. Car c'est une situation à vrai dire paradoxale — il suffit de la comparer, par ex., à celle de Gand — que celle d'une administration communale installée au coeur de la réserve seigneuriale, le *castrum* primitif.

Au cours du XIII^e siècle, et peut-être déjà au XII^e siècle, les comtes ont délaissé progressivement le Bourg. Les princes de la Maison d'Alsace, entraînés dans leurs aventures orientales, sont souvent absents. D'ailleurs aux tumultes de la ville, ils préfèrent les garennes de Male. Le désastre d'Andrinople (15 avril 1205), en attendant la défaite de Bouvines (27 juillet 1214), amène une éclipse du pouvoir du comte.

Simultanément, les échevins, qui ont longtemps siégé au Vieux Bourg, prennent pied dans le *castrum*. Vers 1280 la prison comtale, le *Ghiselhuus*, devient la maison échevinale (60). C'est sans doute à la même époque que la ville commence à se servir du *steen* comme prison communale. Le 15 juillet 1299, Raoul de Clermont, connétable de France et lieutenant du roi en Flandre, à la demande du bourgmestre et des échevins de la ville, établit un règlement pour „ la Pierre ” de Bruges (61). Mais l'échevinage n'était pas le seul à y exercer des droits, car, le 23 décembre 1293, le comte Guy concédait aux moniales de Marquette la jouissance perpétuelle

(60) A. Duclos, *Bruges*, p. 449.

(61) E. Vanden Bussche, *Inventaire des archives de l'Etat à Bruges*, I, Bruges, 1881, nos 94, 98 et 99.

d'une chambre „ ki est desous no pierre de Bruges entre le manoir Ernoul Brantîn et le cambre Britselier ” (62).

Ce sera donc bien avant 1311 que le Magistrat de Bruges dispose de la petite église blottie entre le *steen* et le *Ghiselhuus*.

Mais alors, les échevins ont-ils trouvé la relique à Saint-Basile, ou l'y ont-ils déposée ? En d'autres termes, le Saint-Sang est-il la propriété des bourgeois, ou est-ce une relique comtale tombée, par dévolution, entre les mains des échevins ?

Dans l'état actuel de la question, il est trop tôt pour répondre. Bornons-nous à deux observations qui serviront peut-être à baliser le chemin des recherches.

Premièrement, les reliques du comte, même celles de saint Basile — depuis 1127 toutefois — ont toujours reposé à Saint-Donatien, qui est la principale collégiale de Flandre et le siège de sa chancellerie (63). Pourquoi le Saint-Sang fait-il exception ? Un comte (ou une comtesse), pressé par un besoin d'argent, ne l'aurait-il pas, par exemple, donné en gage à la commune (64) ? Ce cas a très bien pu se présenter entre 1205 et 1256. En 1226 Jeanne de Constantinople versa la rançon de son mari, le comte Ferrand, prisonnier du roi : cinquante mille livres parisis. La ville de Gand intervint pour douze mille livres (65); combien versa Bruges ? La perte de ses plus anciennes archives laisse cette question

(62) M. Vanhaeck, *Cartulaire de l'abbaye de Marquette*, I, Lille, 1937, p. 296, n° 310.

(63) Voir les inventaires de reliques signalés ci-dessus, p. 140, n° 91. Sur la conservation des reliques de saint Basile à la collégiale, voir Galbert de Bruges, *De muliro*, éd. Pirenne, p. 11, 21 et 121.

(64) Sur les reliques et les reliquaires déposés en gage par les comtes de Flandre entre les mains des échevins d'Ypres, voir I.L.A. Diegerick, *Les prêts des échevins d'Ypres et les bijoux des comtes de Flandre*, dans *Annales de la Société historique d'Ypres*, I, 1861, p. 343-357, et A. Vandenpeereboom, *Ypriana*, I, Bruges, 1878, p. 181.

(65) T. Luykx, *Johanna van Constantinopel, gravin van Vlaanderen en Henegouwen*, Anvers, 1946, p. 256-258.

sans réponse. Celle-ci aussi : comment la comtesse marqua-t-elle sa gratitude ?

En second lieu, du Saint-Sang, et de cette relique seulement, il est spécifié qu'elle ne quittera jamais le Bourg. En 1197 les échevins en arracheront la promesse au roi de France et ils exigeront bientôt des nouveaux chapelains le serment de ne jamais se séparer de la relique : *item quod non asportabit nec prece, nec pretio, nec minis, nec blandiciis, nec dimittet per alium seu alios asportare reliquiam admodum sanctam, sanguinem videlicet Domini nostri Jesu Christi* (66). Il est évident que cette relique n'est plus la propriété du comte, si elle le fut jamais.

Peut-on discerner le moment à partir duquel le Magistrat dispose ainsi de la relique du Saint-Sang ? Pas clairement. Mais l'histoire des chapelains de Saint-Basile offre peut-être un biais pour une meilleure approximation.

b) *Les chapelains de Saint-Basile.* — Le comte Thierry et la comtesse Sibylle ne se sont pas contentés de reconstruire la vieille chapelle castrale, ils y ont établi un collège de quatre chapelains assistés d'un còutre et ont pourvu à leur subsistance par diverses rentes assignées sur les „briefs” comtaux.

Cette „pension” fut sans doute calculée au plus juste, car les princes se virent forcés d'y ajouter, peu après, une rente de trente muids de blé à prendre sur l'épier de Bruges. Philippe d'Alsace, à la veille de se rendre en pèlerinage à Compostelle, augmenta, lui aussi, cette dotation (66 bis).

Telles sont les dispositions que les chapelains prièrent

(66) Le texte du serment a été transcrit, au XVe siècle, en tête du registre 4 des Archives de l'église Saint-Basile; le registre lui-même est du XIVe siècle. Le texte complet est imprimé dans J. Gailliard, *Recherches historiques sur la chapelle du Saint-Sang*, Bruges, 1846, p. 225.

(66 bis) Sur cette chartre, voir ci dessus p. 131 et 155.

en 1187 le comte Philippe de mettre sur parchemin. On n'entend plus parler d'eux jusqu'au siècle suivant.

En 1245 les voici en contestation avec les chanoines de Saint-Donatien. Ils prétendent se soustraire à leur juridiction; ils refusent de fréquenter le choeur et même le réfectoire de la collégiale. Ils ne se bornent pas à exercer les fonctions pastorales indépendamment du doyen de Saint-Donatien; ils vont même jusqu'à sonner les cloches pendant les offices de la collégiale.

Le chapitre se saisit de l'affaire. Le 3 février 1246 (n. st.), Robert, doyen de Saint-Donatien, Egide, prévôt de Saint-Pierre de Douai, et Jean, chantre de Saint-Donatien, mirent les choses au point. L'„arbitrage” consista, en fait, à déclarer „que lesdits chapelains sont et doivent être de la juridiction du doyen et du chapitre” et à préciser les jours et les heures où ils auraient à être présents au choeur et au réfectoire (67).

On n'a pas l'impression que ces vellétés d'indépendance se soient prolongées plus longtemps (68). On l'a déjà dit, les chapelains de Saint-Basile étaient mal rétribués et la dépréciation des revenus domaniaux les mit plus d'une fois aux limites de la misère (69). S'ils font confirmer leur charte de fondation par des papes (par Innocent IV en 1249, Alexandre IV en 1261 et Urbain IV en 1261) (70), c'est fort probablement pour amener les services compétents à honorer plus fidèlement leur

(67) Miraeus-Foppens, *Opera diplomatica*, III, p. 112. L'original est conservé aux Archives de l'Evêché de Bruges, fonds de Saint-Donatien, voir E. I. Strubbe, *Egidius van Breedene*, Bruges, 1942, p. 208, n° 71. L'édition de J. Gailliard, *Recherches historiques sur la chapelle du Saint-Sang*, Bruges, 1846, p. 226-227, est très fautive.

(68) Elles devaient renaître plus tard. On a une sentence arbitrale du 6 mai 1452 pour les chanoines de Saint-Donatien contre les chapelains de Saint-Basile qui reprend la charte du 3 février 1246 parmi les rétroactes: Archives de Notre-Dame de Bruges, charte 1197.

(69) J. Cuvelier, *Inventaire analytique*, p. 8.

(70) Ces bulles sont perdues; elles sont simplement mentionnées par Miraeus-Foppens, *Opera diplomatica*, I, p. 553.

créance de 1187. En 1305 ils s'estiment contents d'obtenir des chanoines de Saint-Donatien, au terme d'un procès intenté en commun avec les chapelains de Saint-Donatien, de Saint-Christophe et de Saint-Jean, qu'en cas de maladie ils recevraient part entière dans les distributions quotidiennes (71).

Il reste qu'en 1246 ils ont tenté de secouer leur sujétion. La première mention du Saint-Sang est de 1256. On notera la coïncidence. En 1256 les échevins sont très probablement à Saint-Basile. Les chapelains sont passés à leur service. On leur a confié une relique insigne. Tout cela ne leur donne-t-il pas de l'importance ? Comment ne pas se laisser griser par cette situation nouvelle et ne pas revendiquer l'indépendance ?

Peu importe que cette attitude soit assez sotté, puisqu'ils doivent tout de même manger dans les mains des chanoines de Saint-Donatien. Si les chapelains de Saint-Basile en sont arrivés là, c'est qu'ils se sentent appuyés par les échevins, assez normalement jaloux des membres de la vieille chancellerie comtale. Il est tout de même symptomatique que, lors de la capitulation de 1197, le roi de France, à la prière des échevins de Bruges, ne s'engage pas seulement à ne pas déplacer la relique, mais aussi à défendre les droits des chapelains, *capellanos ipsos in suis juribus confoventes* !

En 1246 il y a donc du nouveau au Bourg, soit les échevins, soit le Saint-Sang. Probablement les deux.

Tâchons maintenant, au prix d'une hypothèse, de répondre à cette question : qui donc a introduit la relique à Saint-Basile ?

En 1246 la relique n'est pas, ou n'est plus, une relique comtale, puisqu'on la conserve à Saint-Basile, alors que les reliques comtales reposent toujours à Saint-Dona-

(71) J. Cuvelier, *Inventaire analytique*, p. 7 et 14.

tien. Ce sont donc les échevins de Bruges qui disposent du Saint-Sang. Comment ils sont entrés en sa possession importe peu en ce moment. Le problème, pour eux, était de savoir où la déposer. A Saint-Donatien ? les chanoines y font la loi. A Saint-Sauveur, dans leur paroisse ? le clergé en disposerait à sa guise et ils en seraient vite dépossédés. Sur la place du Bourg ils ont donc remarqué la petite église de Saint-Basile. Là ils sont chez le comte. Personne ne peut les y poursuivre (surtout en cas d'interdit !), ni les y déranger. Personne sauf le comte, qui est bien loin et qui a si souvent besoin d'eux. C'est là donc qu'ils déposent leur relique. Les quatre prêtres faméliques qui habitent la ruelle d'à-côté sont ravis de se trouver sous la protection de l'échevinage. Bientôt, en effet, les bourgeois s'installent au *Ghiselhuus* et occupent le *steen*. Si notre hypothèse est exacte, ne pourrait-on pas presque dire que c'est la relique du Saint-Sang qui a attiré le Magistrat de la ville dans le Bourg du comte ?

5. — *La fluidité du Saint-Sang*. Ainsi dès ses premières manifestations en l'église Saint-Basile, le Saint-Sang semble être entre les mains de la commune. C'est elle qui va organiser son culte et toute la notoriété de la relique brugeoise semble être due à l'effort du

(72) Disons tout de suite, pour ne pas laisser subsister d'équivoque, que rien n'oblige l'historien — pas plus que le croyant — à considérer les phénomènes de liquéfaction du sang coagulé comme des miracles. On en conviendra facilement après la lecture des observations du P. Thurston, S. J., *Les sangs miraculeux de Naples*, trad. française de Mgr. Boudinhon dans *Revue apologetique*, 48 (1929) p. 257-269, 526-539 et 641-659. Il ne sera pas non plus inutile de faire remarquer que la théologie du miracle a fait beaucoup de progrès depuis l'abbé A. Duclos. Le meilleur exposé, à ce sujet, est celui du P. L. Monden, S. J., *Het wonder. Theologie en Apologetiek*, Anvers, 1958. L'ouvrage a paru remanié, en français : *Le miracle, signe de salut*, Bruges, 1960. Détachons ces lignes de la préface de Mgr. L.-J. Suenens : „La curiosité humaine s'attache abusivement au miracle voyant, spectaculaire et à son aspect purement physique. Il était essentiel de situer le miracle dans sa signification purement religieuse”.

Magistrat communal. C'est bien aussi dans cette perspective qu'il faut considérer le „miracle” de la fluidité du Saint-Sang (72).

Il en est question pour la première fois dans la bulle *Licet is* du 1er juin 1310 délivrée par Clément V à la demande de „ses très chers fils les bourgmestres, échevins, conseillers, et de toute la ville de Bruges”. Le document pontifical atteste que la relique présente l'aspect d'un corps coagulé et solide comme pierre, sauf les vendredis; audit jour, dès la sixième heure, quelques gouttes se détachent du caillot (73). Le „miracle” a donc une périodicité régulière, il est hebdomadaire.

Vers 1348, l'abbé de Saint-Martin de Tournai, Gilles Li Muisis, dont on connaît les sentiments pro-français, racontait que, „suivant l'opinion commune et les affirmations de plusieurs personnes”, le Saint-Sang de Bruges „qui devenait fluide chaque vendredi” a cessé de se liquéfier. L'abbé attribuait la cessation de ce miracle à la „trahison” des Brugeois le vendredi 18 mai 1302, c'est-à-dire aux Matines brugeoises (74).

Ainsi donc, à en croire un témoin connu pour ses sentiments hostiles à la cause des communes flamandes mais généralement bien informé, le miracle de la liquéfaction hebdomadaire a cessé huit ans avant d'être attesté pour la première et unique fois.

Que penser de ce „miracle” ?

(73) Nous citons ce passage ci-dessus, p. 121.

(74) *Et est communis opinio et multi sunt affirmantes, quod sanguis Domini, qui in dicta villa habetur, qui qualibet sexta feria solebat currere, ab illa die non est visus currere nec currit, et est intentio plurimorum, quod praedicta proditio causa fuit*, Gilles li Muisis, *Chronique*, éd. H. Lemaître, Paris, 1905, p. 65; cfr. A. Duclos, *Les Matines brugeoises*, p. 146. Le jugement trop favorable d'A. D'Haenens, *Gilles Li Muisis historien*, dans *Revue bénédictine*, 69 (1959) p. 258-286 (surtout p. 270), pourrait donc être tempéré. Quand le fait religieux interfère avec le fait politique, il est bien rare que l'objectivité d'un chroniqueur ne subisse aucune atteinte, quel que soit au demeurant „sa finesse et sa droiture”.

Dans un travail consciencieux, mais inutilement agressif, l'abbé A. Duclos s'est donné beaucoup de mal pour répondre à cette question : *Quand le Saint-Sang cessa-t-il de devenir fluide tous les vendredis* (75) ? Bien entendu, il n'aboutit à aucune réponse satisfaisante. La question était mal posée. Il eut mieux valu se demander : *Est-il établi que le Saint-Sang s'est jadis liquéfié tous les vendredis ?*

Constatons avant tout : il n'existe qu'une seule attestation de ce phénomène hebdomadaire et elle émane des échevins brugeois. Sans doute figure-t-elle dans la bulle *Licet is*. Mais la chancellerie pontificale ne fait que reprendre, suivant l'usage et dans les termes mêmes des impétrants, la supplique des échevins brugeois. Supposer, avec certains auteurs, de longues enquêtes préliminaires serait contraire à la mentalité de l'époque. Encourager une dévotion n'est d'ailleurs pas se porter garant de l'authenticité des faits qui l'ont provoquée. De plus il faut remettre la bulle du 1er juin 1310 dans le cadre des événements qui l'ont vu naître. Pris entre sa sympathie pour la cause des communes flamandes et les exigences tous les jours plus grandes du roi Philippe le Bel, le pape Clément V n'a qu'un souci : amener les Flamands à accepter ce qui leur paraît un „ traité d'iniquité „, la paix d'Athis-sur-Orge (juin 1305) avec ses conditions écrasantes (76). Pour cela il leur accorde les indulgences demandées — indulgences considérables pour l'époque ! — et par conséquent il admet tous les motifs allégués. Dire que „ le pape confirma le miracle de la fluidité du Saint-Sang „ est abusif : le fait rapporté appartient à la *narratio* de la bulle et non à son dispositif. C'est en définitive à *l'experientia ipsorum* que s'en

(75) A. Duclos, *Les Matines brugeoises*, p. 146-161.

(76) Cet aspect politique de la question, voir F. Funck-Brentano, *Philippe le Bel en Flandre*, Paris, 1897, p. 485-559; excellent résumé de J. De Smet, *La fluidité du Saint-Sang*, dans le *Journal de Bruges* du 1er mai 1948.

remet le souverain pontife, à l'objectivité des impétrants eux-mêmes.

Qu'ont pu constater ceux-ci ? Ils ont pu constater, par eux-mêmes ou par les personnes qui les informaient, qu'à certains jours et inévitablement tel ou tel vendredi, le sang solidifié renfermé dans le cylindre de crystal se liquéfiait et restait quelque temps dans cet état.

Aucun motif de penser que ceux qui rapportaient ces choses étaient de mauvaise foi, ne les avaient pas observées. Qu'ils aient majoré cet événement, qu'ils l'aient stylisé en lui attribuant une périodicité miraculeuse est tout-à-fait conforme à la mentalité du moyen-âge et à leur opinion sur l'origine hiérosolimitaine de la relique.

Mais le phénomène de la liquéfaction du sang coagulé est rare sous notre climat. Il ne se répéta plus souvent. Peut-être l'observa-t-on encore de temps à autre, mais d'une manière si discrète qu'elle dut décourager les prévisions optimistes du Magistrat et donner aux „gens du lys" l'occasion de triompher à bon compte de la superbe des insurgés de 1302.

En outre, on l'observait sans doute de plus en plus difficilement. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'avait plus jamais lieu. Lorsque l'évêque d'Ancône, Guillaume della Vigna, administrateur du diocèse de Tournai, vint à Bruges, le 3 mai 1388, pour transférer le Saint-Sang dans un nouveau cylindre plus luxueux que le précédent, il constata que la relique devenait, un court instant, d'un rouge plus vif et il vit quelques gouttes se détacher de la masse solide. C'est ce qu'attestèrent avec lui les prélats qui l'entouraient, les évêques de Térouanne et de Linda, les abbés de Clairvaux, des Dunes, de Ter Doest, le prévôt de Saint-Donatien et le gouverneur de Bruges, Guillaume de Namur (77).

(77) Cette chartre est éditée dans Miraeus-Foppens, *Opera diplomatica*, II, p. 1029; J. Gailliard, *Recherches historiques*, p. 229, et C. Carton, *Essai sur l'histoire du S. Sang*, p. 107; cfr A. Duclos, *Les Matines brugeoises*, p. 148.

On notera les termes dans lesquels ce phénomène est décrit, tant en 1310 qu'en 1388. *Liquescit guttatimque distillat*, dit la bulle. Le document de 1388 constate avec minutie *in instanti satis modico, rubicundior solito et aliter quam statim ante fuerat videri se dignatus est, guttaeque sanguinis recentissimae et a massa separatae locis in pluribus clarissime intueri*. On est loin des „bouillonnements” qui caractérisent des phénomènes similaires de Naples et des environs (78).

En conclusion, on ne peut donc nier que la relique du Saint-Sang n'ait donné lieu, au XIV^e siècle, et probablement dès le début de sa conservation à Bruges, à des phénomènes de liquéfaction. Le Magistrat de Bruges est le seul témoin contemporain à en affirmer la périodicité régulière. Mais c'est là une illusion de sa part : la périodicité du phénomène n'est pas du tout établie. La bulle *Licet is*, plutôt que d'en confirmer l'existence, ne fait que prêter un écho aux pieux désirs du Magistrat, affamé de merveilleux. Les échevins furent déçus dans leur attente. De cette déconvenue, Gilles li Muisis donne une explication malveillante.

6. — *La chapelle de la Sainte-Croix*. Ne quittons pas l'église Saint-Basile sans avoir examiné la chapelle de la Sainte-Croix.

La *Cruyscapelle*, pour parler comme les textes anciens, est le sanctuaire qui fait suite à la chapelle supérieure de Saint-Basile. C'est là que se trouve l'autel et le tabernacle de marbre et d'argent où est conservée la relique; c'est là que se dresse le trône néo-gothique où le Saint-Sang est offert tous les vendredis à la vénération des fidèles. Les deux chapelles communiquent par trois larges baies en plein cintre. Si la première chapelle repose sur les voûtes de l'église romane, la seconde est

(78) „Tous les vendredis le St. Sang devenait liquide et bouillonnait comme de nos jours encore le sang de St. Janvier à Naples”, A. Duclos, *Bruges*, p. 427.

portée par de lourds murs qui masquent le flanc méridional de l'église, mettant hors d'usage la porte principale de l'église inférieure (79).

Pourquoi a-t-on construit la chapelle de la Sainte-Croix et de quand date cet édifice ?

Feu M. English s'est penché sur ce problème, dont il ne soupçonnait pourtant pas tout l'intérêt. Dans une série d'articles publiés en 1950, il soutient que la *Cruyscapelle* aurait été construite entre 1187 et les années 1230-1240 (80).

C'est, pensons-nous, entre 1204 et 1256, plus probablement entre 1204 et 1246 qu'il faut placer l'arrivée du Saint-Sang à Bruges. Il est maintenant entendu que l'église Saint-Basile n'a pas été construite pour recevoir la relique. Mais la chapelle de la Sainte-Croix ? Il y a donc un certain intérêt à examiner attentivement la datation proposée par M. English.

Disons tout de suite que son argumentation n'est pas convaincante.

Tout d'abord en ce qui concerne la date antérieure (*terminus a quo*) proposée. Si nous savions seulement avec certitude de quand date l'église romane ! Mais on se demande encore : sommes-nous en présence d'une église reconstruite en 1187 ou d'une église plus ancienne restaurée après 1184 ? Faute de l'opinion ferme et una-

(79) De ce mur de soutènement, il est souvent dit qu'il est „une portion de mur d'enceinte méridional du Bourg” (A. Duclos, *Bruges*, p. 315 et 453). Cette opinion est reprise à Vredius, *Historia comitum Flandriae*, Bruges, 1650, p. LIV et LXXIII. Elle semble abandonnée aujourd'hui, voir Frère Firmin, *De romaan-sche kerkelijke bouwkunst*, p. 51. M. English, dans le n° 20 du *Parochieblad* 1950, pense que le mur est certainement plus ancien que 1300. Je souhaite qu'il ait raison. Que la *Cruyscapelle* ait été construite peu avant 1246, par les échevins, pour recevoir la relique du Saint-Sang serait une hypothèse entièrement satisfaisante. Si un archéologue compétent, après les recherches nécessaires, pouvait en faire la preuve, ma thèse serait confirmée.

(80) Le *Parochieblad* de Bruges, une petite feuille paroissiale, où pendant plus de quinze ans, l'abbé Michel English (+ 1962) déversa le meilleur de sa science.

nime des archéologues nous devons envisager une double hypothèse.

— Saint-Basile daterait du principat de Thierry d'Alsace et de Sibylle d'Anjou (1139-1157). Dans ce cas il n'est pas exclu qu'une restauration ultérieure — par exemple, entre 1184 et 1187 — ait comporté la construction d'une seconde chapelle à l'étage, la *Cruyscapelle*, transformée dans la suite.

— Mais si l'église date, dans sa structure actuelle, du principat de Philippe d'Alsace, il est évident que ce n'est pas en 1187 que l'on aurait condamné, en la masquant d'un mur de soutènement, une porte dessinée ou restaurée la même année. Dans la seconde hypothèse la *Cruyscapelle* ne daterait que du XIII^e siècle.

Que penser, à présent, de la date limite ultérieure (*terminus ad quem*) 1230-1240 ?

Celle-ci repose sur le raisonnement suivant : les deux chapelles communiquent, on l'a dit, par une triple baie en plein cintre. Assurément les colonnettes, les chapiteaux et les tores lourdement polychromés qu'on peut voir aujourd'hui à cet endroit sont de création récente, mais ils décoorent, affirme l'abbé English, des baies authentiquement romanes (81). Car ces baies en plein cintre se trouvent déjà sur un dessin de S. Vermote daté de 1813. En 1813, raisonne notre regretté confrère, on ne faisait pas encore de néo-roman. Ce qui est donné pour du roman est vraiment roman. Comme dans nos régions le gothique succède au roman dans les années 1230-1240, il s'ensuit que la chapelle de la Sainte-Croix a été élevée avant cette époque.

Le dessin de S. Vermote est reproduit dans le beau

(81) L'abbé English développe ici un argument que lui a suggéré A. Duclos, *Bruges. Histoire et souvenirs*, p. 454 : „les arcades qui séparent les deux nefs sont probablement romanes. Il faudrait les dénuder pour avoir une certitude sur leur âge”. L'abbé Duclos avait longtemps soutenu que la chapelle de la Sainte-Croix était du XVII^e. M. English s'en moque un peu...

livre du frère Firmin de Smidt, *De romaansche kerkelijke bouwkunst in West-Vlaanderen*, p. 55. J'ai beau tourner et retourner cette page, je n'arrive pas à y retrouver les trois arcades romanes de la chapelle de la Sainte-Croix qu'y voyait M. English (82). Il arrive parfois qu'un malin petit démon aveugle les historiens et les érudits, empêche les uns de voir ce qu'ils pourraient observer, gratifie les autres de purs phantasmes... Suis-je victime de ce petit démon ou est-ce M. English qui l'a été ? Qui en décidera ?

Les historiens brugeois Gilliodts-van Severen, Duclos, etc. ont relevé les dépenses faites en 1311-1312 par le Magistrat de Bruges à l'église Saint-Basile. On construit un escalier, on couvre un toit, on place un vitrail. Une explication vient tout naturellement à l'esprit : c'est de 1311-1312 que date la chapelle de la Sainte-Croix. Bien sûr cette explication ne s'impose pas absolument, car, devant la disparition des plus anciens comptes communaux, on ne saura jamais si des travaux aussi importants ne remontent pas au siècle précédent.

Cependant il paraît peu probable que la vieille porte de Saint-Basile et le chemin qui y donnait accès aient été condamnés avant la prise de possession par le Magistrat de la ville des abords de l'église, soit le *steen comtal* et le *Ghiselhuus*. Ceci ne se produisit qu'au cours du XIII^e siècle. C'est alors seulement que la *Cruyscapelle* aurait été élevée, lorsque la dévotion à la relique fut devenue si vive que la vieille chapelle de Thierry d'Al-

(82) M. English, *Parochieblad*, 1950, n° 20. Le seul document iconographique qu'il eut pu invoquer en l'occurrence est une gravure de J. Gailliard imprimée dans J. Gailliard, *Recherches historiques*, après la p. 40, et reproduisant les *Ruines de l'ancienne chapelle des comtes de Flandres* (sic). On sait que cet auteur entendait par là le réduit situé sous la Cruyscapelle. Entre la tourelle d'angle de l'église Saint-Basile et le pignon de l'hôtel-de-ville on aperçoit le sommet d'une des trois arcades (celle du milieu ?) en question : ce pourrait être un arc brisé, mais la perspective de l'artiste amateur est si maladroite que chacun y verra ce qu'il veut voir...

sace parut insuffisante à contenir des foules toujours plus denses.

Que la chapelle ait été construite au début du XIII^e siècle ou au siècle suivant, il n'en reste pas moins que c'est une chapelle de la Sainte-Croix et non pas une chapelle du Saint-Sang (83). Car c'est un fait sur lequel on ne saurait trop insister : il n'y a pas, il n'y a jamais eu à Bruges de „chapelle du Saint-Sang”. Les textes ne connaissent qu'une église de Sainte-Marie et de Saint-Basile, une chapelle de Saint-Yves et une chapelle de la Sainte-Croix.

De même, il n'y a jamais eu de „procession du Saint-Sang”. La procession dite „du Saint-Sang” est en réalité une procession de la Sainte-Croix. Elle a lieu, en effet, le 3 mai, c'est à dire le jour de la fête de l'Invention de la Sainte-Croix. Cette fête, fort ancienne, n'est pas d'origine romaine; elle est, aux dires d'un spécialiste, une „solennité d'origine gallicane” et il ne faut pas s'étonner de la voir si populaire en Flandre (84). Pres-

(83) La seule église d'Europe dédiée au Saint-Sang semble être la récente cathédrale de Westminster à Londres, bâtie en 1895, consacrée en 1910. Il faut donc corriger sur ce point (et sur d'autres...) la médiocre notice *Hl. Blut* de Th. Stump et O. Gillen dans le *Reallexikon zur deutschen Kunstgeschichte*, II, Stuttgart, 1948, col. 949. Remarquons ici que l'église Saint-Basile de Bruges a été élevée, le 13 avril 1923, au rang de „basilique mineure” (*Acta apostolicae Sedis*, XV, p. 200). Le document pontifical qui donne acte de cette érection évite de parler du Saint-Sang (*nam antiquitate, structura, artis operibus, suppellectilis copia et magnificentia, sacris insignibusque reliquiis eadem fulget, se contente-t-il de dire*). On a du mal à croire que la supplique, que la bulle reproduit en partie, ait passé le Saint-Sang sous silence. L'omission semble voulue. Les prélats romains seraient-ils plus circonspects en 1932 qu'en 1310 ?

(84) G. Morin, *Un recueil gallican inédit de „benedictiones episcopales” en usage à Freising au VII^e - IX^e siècles*, dans *Revue bénédictine*, 29 (1912) p. 179. — L'article de Dom G. Morin doit être complété aujourd'hui par celui de J. Deshusses, *Le bénédictionnaire gallican du VIII^e siècle*, dans *Ephemerides liturgicae*, 77 (1963), p. 169-187. — C'est d'ailleurs parce que seule la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix est romaine, que la fête du 3 mai a disparu, comme on sait, lors de la dernière réforme du calendrier romain.

que chaque ville de Flandre devait avoir, au moyen âge, une procession de la Sainte-Croix. Nous connaissons celle de Furnes, qui est déjà attestée en 1241 (85). A celle de Tournai, qui a lieu tous les ans le 15 septembre depuis 1090, toutes les villes de Flandre étaient représentées (86). Celle de Messines avait également lieu le 14 septembre; elle remontait probablement au XIII^e siècle (86 bis). La procession de Bruges a donc fort bien pu exister avant la réception de la relique du Saint-Sang.

D'autre part on a, sur la dévotion des Brugeois à la Sainte-Croix, plusieurs témoignages éloquents. Déjà au XI^e siècle, s'élevait à *Gera*, aux portes de la ville, la *capella Sanctae Crucis* : elle est à l'origine du village de Sint-Kruis (87). En 1302, l'année où ils recouvrent leurs libertés sur le champ de Groeninge, les Brugeois font graver un nouveau sceau aux contrats : le lion rampant qui se dresse sur les huit faces est non seulement couronné, mais aussi colleté d'une croix (88). Cet élément nouveau ne disparaîtra plus de l'héraldique brugeoise. Comment ne pas y voir une allusion explicite à

(85) H. Van de Velde, *Relique et chapelle de la Sainte-Croix*, dans A.S.E.B., 14 (1855-56) p. 149 sv.; *ibidem*, 16 (1862-63) p. 122. Il est possible mais non certain que cette procession se poursuive dans la célèbre procession des pénitents; V. Pil, *Les origines de la procession de pénitence de Furnes*, dans *Bull. du Comité flamand de France*, 1911, p. 635-643, repousse, il est vrai, cette thèse.

(86) Heriman de Tournai, *Liber restorationis S. Martini*, dans M.G.H. SS., XIV, p. 277 sv.; A. Cauchie, *La grande procession de Tournai*, Louvain, 1892, p. 11. La procession de Tournai fait également le tour du périmètre de la ville; elle coïncide, elle aussi, au moins depuis 1283, avec la foire annuelle; ceux qui y prennent part jouissent également, depuis 1289, d'indulgences concédées par les papes. Le parallélisme est constant.

(86 bis) J. Yernaux, *Une relation du XIII^e siècle sur l'institution de la procession de Messines*, dans A.S.E.B., 60 (1190) p. 243-249.

(87) E. I. Strubbe, *De parochies te Brugge voor de XII^e eeuw*, dans *Album English*, Bruges, 1952, p. 375.

(88) De Ghellinck Vaernewyck, *Sceaux et armoiries*, Bruges, 1935, p. 85 n. 2. La remarque est faite par Ch. Verschelde, *Les Matines brugeoises et la procession du Saint-Sang*, dans A.S.E.B., 31 (1880) p. 123.

la relique du Saint-Sang ? Car au moment où la ville lutte pour son indépendance, la relique „bouillonne” ; elle est présente à toutes les préoccupations des échevins. Toutefois, lorsque ceux-ci pensent au Saint-Sang, c'est la Sainte Croix qu'ils évoquent.

Oui, la dévotion au Saint-Sang est tardive. Elle est née de la vénération du Crucifié, des plaies de l'Homme de douleur. Certes on pourrait alléguer des textes fort anciens, mais on sait aujourd'hui que cette dévotion ne quitte pas le cercle des théologiens et des auteurs spirituels avant la fin du XIIe siècle (89). Ce n'est qu'aux XIVE, XVe siècles que, répandue par les membres des Ordres mendiants, le culte du Saint-Sang devient populaire. On voit alors se multiplier les représentations des „messes de saint Grégoire”, des „Fontaines de Vie” et des „Pressoirs mystiques” (90). Mais la Croix est cette Fontaine d'où coule le sang rédempteur, source de vie, la Croix est ce pressoir où le Fils de Dieu foule le sang issu de sa chair sacrée. Isoler le Saint-Sang des mystères de la Rédemption pour en faire l'objet d'une dévotion spécialisée est une tendance trop moderne pour qu'on puisse la retrouver dans la Bruges médiévale.

7. — *Philippe d'Alsace et le Saint-Graal*. Plus haut, nous avons mis en doute la destruction de l'église de Saint-Donatien par le feu en 1184. On pourrait nous le

(89) Voir E. Male, *L'art religieux à la fin du moyen âge en France*, Paris, 1925, p. 108 sv.; E. Dumoutet, *Le Christ selon la chair et la Vie liturgique au Moyen-Age*, Paris, 1932, p. 39, montre lui aussi le caractère tardif de la dévotion au Saint-Sang, né de la dévotion aux Cinq Plaies. „Toutefois, ajoute-t-il, malgré l'influence de cette dévotion (au Précieux Sang), influence sensible dans le domaine de la littérature (spécialement dans le *Graal* de Robert de Boron) et dans l'art, il semble bien que, sauf en certains lieux, pour des motifs particuliers, comme à Bruges et à Fécamp, elle fut beaucoup moins familière aux foules”.

(90) A. Thomas, *Die Darstellung Christi in der Kelter. Eine theologische und kulthistorische Studie*, Dusseldorf, 1936; J. Gessler, *De mystieke wijnpers te Aarschot en elders*, t.à.p. de *Eigen Schoon en De Brabander* n.r., 14 (1939).

reprocher. Car, dira-t-on, hypothèse pour hypothèse : étant admis que Thierry d'Alsace n'a pas pu construire la chapelle supérieure de Saint-Basile pour y placer le Saint-Sang, qu'est-ce qui nous empêche de mettre cette entreprise au compte de son fils et successeur Philippe d'Alsace (1168-1191) ? Que dans la suite on ait attribué au fondateur ce qui revenait au restaurateur est facile à comprendre. Le comte Philippe, en insistant dans sa charte de 1187 sur la part qui revient à ses parents dans la construction du sanctuaire, porte en quelque sorte lui-même la responsabilité de cette erreur historique.

Philippe d'Alsace, on l'a déjà fait remarquer, était, comme tous les chrétiens de son temps, un pèlerin passionné de reliques. Rentrant pour la première fois de Terre Sainte, il était passé par Constantinople et y avait recueilli force reliques et souvenirs religieux. Guillaume d'Ardes raconte comment l'abbé de son monastère, ayant appris que l'illustre Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, revenait de Constantinople porteur de *sanctorum reliquiae* et de *pretiosa pignora*, se hâta à sa rencontre jusqu'à Saint-Bertin. Le voyage ne fut pas inutile : l'abbé obtint du prince des reliques qui lui permirent de faire consacrer avec éclat sa nouvelle abbatale au cours de juin 1179 (91).

Le voyage de Philippe d'Alsace à Constantinople date,

(91) Audiens dominus Petrus, famosum principem Philippum Flandrie et Viromandie comitem de transmarinis partibus repatriasse, et per veridicos rumores cognoscens eum per Constantinopolim iter fecisse et multa pretiosa pignora cum sanctorum reliquiis inde asportasse, quod pridem mente conceperat ad effectum perduxit. Apud Sanctum Bertinum eidem occurrit, aliqua pretiosa pignora cum reliquiis ab eo petiit et impetravit et ita ecclesiam (de Andres) de novo constructam hoc donativo nobilitans, ipsam anno Domini 1179 dedicari fecit... mense junio; Willelmi *Chronica Andrensis*, dans M.G.H. SS., XXIV, p. 712.

en effet, de 1178 (92). Pourquoi le comte, se demandera-t-on, n'en aurait-il pas rapporté le Saint-Sang ? Le chroniqueur ne souligne-t-il pas, par deux fois, que Philippe n'a pas seulement reçu des reliques des saints mais des *pretiosa pignora*. Par *pignus* ne faut-il pas précisément entendre le gage par excellence de notre rédemption, le sang vivifiant du Christ ?

Cette distinction entre *reliquiae sanctorum* et *pretiosa pignora* n'est pas arbitraire. En effet, nous connaissons les reliques de Philippe d'Alsace. Avant sa mort le comte donne à l'abbaye de Clairvaux un reliquaire en forme de tableau où un fragment de la vraie croix est entourée des reliques d'une cinquantaine de saints (93). A côté de ces reliques, il y avait les *pretiosa pignora*, les reliques dominicales. Le comte les conservait dans son château de Courtrai (94). Elles étaient si précieuses que son successeur, Baudouin IX, fit le voeu d'élever, pour les mieux honorer, une sorte de „ sainte chapelle ". Telles sont les origines de la collégiale Notre-Dame de Courtrai, où l'on vénère encore, de nos jours, les „ saints cheveux" du Seigneur (95).

Le comte Philippe n'aurait-il pas été ainsi en possession d'une parcelle du Saint-Sang et ne l'aurait-il pas déposée à Bruges ?

(92) *Continuatio Aquicinctina*, dans M.G.H. SS., VI, p. 417; cfr J. Johnen, *Philipp von Elsass, Graf von Flandern*, dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 79 (1910) p. 433-434.

(93) A. Frolow, *La vraie Croix*, n° 382.

(94) *Ob reverentiam reliquiarum quas karissimus avunculus noster Philippus, dum peregrinationis suae iter arriperet, ibidem deposuerat*, E. Mussely et E. Molitor, *Cartulaire de l'ancienne église collégiale de N.-D. à Courtrai*, Gand, 1880, p. 24-25; cfr F. Van de Putte, *Inventaires du trésor de la collégiale de N.-D. à Courtrai*, dans A.S.E.B., 17 (1864-65) p. 1-74.

(95) M. English, *Passiedevotie in West-Vlaanderen*, dans *Geloofsonderricht*, 1938, n° 4 et 5, p. 51 sv.; J. De Cuyper, *Het ontstaan van het kapittel te Kortrijk (1199-1212)*, dans *Miscellanea historica Alberti de Meyer*, I, Louvain, 1946, p. 510-511. Ces auteurs ont ignoré le texte de Guillaume d'Ardres que nous citons ci-dessus.

Il faut répondre à cette question par la négative. La charte de 1187 ne fait allusion à rien de semblable. Elle a été délivrée à la demande des chapelains de Saint-Basile, préoccupés — on l'a vu — de toucher régulièrement leur maigre salaire.

Ensuite, près d'une dizaine d'années se sont écoulées de 1178 à 1187. C'est trop pour qu'on puisse établir un lien entre le voyage à Constantinople et la reconstruction de l'église. Mais, dira-t-on, la relique était conservée ailleurs, en attendant de recevoir le cadre lui convenant. Où cela ? Pas à Saint-Donatien, car, lorsque le comte fait dénombrer, le 25 mai 1186, les reliques de sa collégiale, dans les caisses qu'on ouvre en sa présence, pas de trace de Saint-Sang. Or elles contenaient surtout des *pretiosa pignora*, des reliques du Seigneur : de la serviette et du bassin du Lavement des pieds, de la pierre du Calvaire, du bois de la crèche, de la colonne de la flagellation, etc. (96).

Et ne devrait-on pas aussi s'étonner de ce que le comte n'ait pas songer à doter de ce Saint-Sang sa chère abbaye de Clairvaux, à laquelle il cède jusqu'à trois fragments de la Sainte-Croix ? C'est à Clairvaux, il faut le rappeler, qu'il recevra la sépulture.

Mais surtout, il faut tenir compte de l'évolution tardive du thème du Graal.

Peu de légendes, on le sait, ont eu autant de succès en Occident, que le conte de Parcival et du saint Graal. Or elle a trouvé sa première expression — la première du moins qui nous ait été conservée — dans un poème commandé par Philippe d'Alsace au poète champenois, Chrétien de Troyes. Le *Conte del Graal* peut être daté de 1178-1181 et est resté inachevé. Quelques années plus tard, entre 1200 et 1215, Robert de Boron lui donnait une continuation, le *Roman de l'Estoire dou Graal* (appelé habituellement le *Joseph*) auquel succédèrent

(96) Voir ci-dessus p. 140.

bientôt tout un cycle de romans en prose et en vers, notamment le *Perlesvaux* et la *Queste del saint Graal* (vers 1225-1230).

Le poème de Chrétien de Troyes, point de départ de toute cette littérature, se prêtait à un tel développement, tant par son caractère inachevé que par les énigmes qu'il pose. La principale de ces obscurités est le thème du Graal. On sait que dans le Conte, le jeune chevalier Perceval, entré dans le château du roi méhaignié, voit passer un cortège où figure une lance qui saigne et un plat mystérieux : c'est le Graal. Le plat contient une hostie destinée à soutenir la vie d'un saint vieillard. Dans les oeuvres ultérieures du cycle, en particulier chez Robert de Boron et ses continuateurs, la lance s'efface devant le Graal. Celui-ci n'est plus une sorte de patène, mais le „vaisseau” identifié avec le calice dont Jésus s'est servi à la Cène et que Joseph d'Arimathie utilisa — d'après la légende — pour recueillir le sang qui avait coulé des plaies du Sauveur (97).

Le „calice qu'utilisa Joseph d'Arimathie” est une référence sans équivoque aux légendes relatives à la conservation du Saint-Sang. Mais comment se fait-il que cette allusion apparaisse si tard ? qu'elle se lise si malaisément — si tant est qu'elle s'y trouve ! — dans le mystérieux poème de Chrétien de Troyes ? N'est-il pas étrange — c'est un des meilleurs connaisseurs de la matière de Bretagne, M. J. Marx, qui en fait la remarque — de ne trouver aucune mention du Saint-Sang dans le conte de Chrétien ? Le prince qui a commandé le poème est pourtant censé posséder parmi ses trésors un Graal authentique : la sainte fiole venue de Jérusalem (98) !

(97) J. Frappier, *Le Graal et la chevalerie*, dans *Romania*, 75 (1954) p. 210.

(98) J. Marx, *Robert de Boron et Glastonbury*, dans le *Moyen âge*, 59 (1953) p. 72.

En réalité Philippe, pas plus que son père, n'a jamais possédé de relique du Saint-Sang. Mais treize ans après sa mort, Constantinople est prise par les Latins et le comte de Flandre monte sur le trône des basileis. Alors commence, en Occident, l'afflux des reliques du Saint-Sang. Voici qui justifie l'empressement de Robert de Boron et de ses continuateurs à mêler davantage les légendes de Glastonbury aux aventures du chevalier Perceval. Aussi bien, du sang recueilli par Joseph d'Arimathie, chaque église importante entend désormais en posséder.

A Bruges, en tous cas, — ou à Damme, tout près de là — on trouve ces poèmes encore trop profanes. *L'Historie van den Grael* de Jacob van Maerlant (vers 1280) est pourtant tout entière centrée sur la figure de Joseph.

C'est un grand seigneur qui lui a passé cette commande, Albert de Voorne, vicomte de Zélande. Mais bientôt le poète s'indigne des „bourdes” qu'on lui a fait écrire; comment a-t-il pu confondre l'histoire et la fiction? Dans son *Spiegelh historiael* il continuera à dénoncer „les sornettes du Graal et les mensonges de Perceval” (99). C'est qu'avec tous ses concitoyens, il entoure de vénération la relique qui saigne en l'église Saint-Basile. Que n'a-t-il au moins pris la peine de nous dire ce qu'il savait de son origine!

III. NAISSANCE D'UNE LEGENDE

Dans ce travail nous avons critiqué la légende qui entoure l'arrivée à Bruges de la relique du Saint-Sang et nous avons tâché de percer le mystère de son origine. Essayons à présent, par manière de conclusion, de suivre le chemin inverse et de montrer le passage de la réalité à la légende.

(99) J. Van Mierlo, *Jacob van Maerlant. Zijn leven, zijn werk, zijn beteekenis*, Anvers-Gand, 1946, p. 26-28; J. Frappier, *Le Graal et la chevalerie*, p. 210.

Personne n'a jamais trouvé de Saint-Sang à Jérusalem. Le silence des plus anciens pèlerins, à cet égard, est aussi éloquent que celui des croisés. Les églises de Constantinople, par contre, regorgeaient de souvenirs de la Passion du Christ, notamment Sainte-Marie du Phare au palais de Bucoléon. Ces trésors furent, en 1204, livrés au pillage et l'Occident vit arriver plusieurs fioles contenant le précieux sang. Le premier empereur latin de Constantinople, Baudouin Ier, qui était comte de Flandre et de Hainaut, n'oublia pas les siens. Ses filles reçurent de semblables reliques, de même son frère, le marquis Philippe de Namur. Plusieurs abbayes purent s'enorgueillir, à cette époque, de posséder le Saint-Sang, Liessies, Anchin et Saint-Martin de Tournai.

Dès 1256 et peut-être même avant 1246, la ville de Bruges détient, elle aussi, une partie du „vrai sang” du Sauveur. Elle repose dans l'ancienne chapelle castrale de Saint-Basile sous la protection des échevins et la garde des quatre chapelains institués par Thierry d'Alsace.

Comme beaucoup de reliques du même genre, elle se liquéfiait à intervalles plus ou moins réguliers. Ce phénomène, il est vrai, ne s'est produit qu'au XIII^e siècle pour cesser, pratiquement, au début du XIV^e. Mais le „miracle” avait attiré sur elle l'attention des Brugeois; il avait allumé leur piété. Bientôt il fallut agrandir l'église supérieure de Saint-Basile. En 1311, ou encore avant cette date, les échevins construisirent la chapelle de la Saint-Croix : là, ce sera vraiment chez eux que reposera la relique.

La fiole est portée tous les ans en procession. Le 1^{er} juin 1310, au moment où il va devoir ratifier les pénibles clauses du traité d'Athis-sur-Orge, le pape Clément V accorde de riches indulgences à ceux qui vénèrent le Saint-Sang et prennent part à la procession du 3 mai.

D'où venait cette relique ? Son arrivée a passé inaperçue. Personne n'a pris note de sa „suscption”. Mais l'église où elle reposait avait été bâtie par Thierry d'Alsace. Cela, une charte de 1187 l'affirmait sans réplique. Le prince était un croisé fameux; il avait été quatre fois en Terre-Sainte et il y avait laissé sa femme, la tendre comtesse Sibylle, morte religieuse à Béthanie.

Aussi lorsqu'on interrogeait sur ce point les chapelains de Saint-Basile, ceux-ci avaient pris l'habitude de répondre : „C'est le comte Thierry qui l'a rapportée de Jérusalem”. Pour eux c'était tout naturel : où le Christ avait-il versé son sang, sinon à Jérusalem ? Et qui avait donc visité la Ville sainte, sinon le comte Thierry, le constructeur de cette étrange chapelle à étage ?

Quelqu'un qui a certainement posé cette question aux chapelains était Jean De Langhe, dit Iperius, abbé de Saint-Bertin et chroniqueur. Le prélat était un des gros décimateurs de la région et les devoirs de sa charge durent l'amener plus d'une fois à Bruges, où son abbaye possédait d'ailleurs un pied-à-terre. Peut-être eut-il même ainsi l'occasion de prendre part à la célèbre procession du 3 mai.

L'abbé avait un grand ouvrage sur le métier : une chronique de Saint-Bertin, où les faits et gestes de ses précécesseurs étaient mis en parallèle avec ceux des comtes de Flandre, protecteurs-nés de sa maison. Iperius ne se piquait guère d'exactitude, il acceptait sans contrôle tout ce qui pouvait rehausser le prestige des abbés et la gloire des comtes. C'était un habile conteur, qui donnait au besoin le coup de pouce nécessaire pour faire tenir les faits ensemble.

Le chroniqueur n'avait pas coutume d'inventer et il dut être sincèrement étonné de ne pas trouver dans ses sources la mention de l'arrivée du précieux sang à Bruges. Tout le monde, de son temps, l'acceptait comme un fait avéré. Il crut donc pouvoir le reprendre. Et non seulement le reprendre mais l'expliquer : le comte avait

reçu la relique du roi de Jérusalem pour avoir fini par donner son consentement à la retraite de Sibylle. Et à qui le valeureux croisé confia-t-il la relique ? Mais tout naturellement à son chapelain. Celui-ci était Lionnel, abbé de Saint-Bertin.

Ce récit est d'une logique impeccable. Sans doute s'accorde-t-il mal avec la chronologie des événements. Mais qui est-ce qui se soucie de ces choses ? Personne. Pas même Jacques de Meyere, „ père de l'historiographie flamande ” ! Consultant ses tablettes, le savant curé de Blankenberge trouva les précisions nécessaires : c'est le 7 avril 1150 que le comte Thierry rapporta de la croisade une portion du Saint-Sang contenue dans une fiole de crystal; il est impossible de dire, continue le sévère auteur, avec quelle joie et quelle reconnaissance il fut accueilli en Flandre.

Ce qui dépassait les possibilités de l'Auteur des *Annales Flandriae* n'effraie guère les historiens du XIXe siècle. Avec les couleurs les plus vives, les accents les plus enthousiastes, ils décrivent à qui mieux mieux „ la première procession du Saint-Sang ”, l'armée flamande „ avançant à petites journées ”, acclamée „ par des milliers de poitrines ” et „ dans tous les idiômes ”, la dernière étape „ sous les murs de Courtrai, le soir du 1er mai 1150 ”, l'arrivée „ aux portes de Bruges ”, „ toute la population, magistrats, clergé, moines, bourgeois, corporations, s'avançant hors les murs, bannières déployées ”, „ l'immense procession défilant sous les arcs de triomphe, entre les façades couvertes de tapisseries, d'étoffes précieuses et de feuillages ”.

La déposition de la sainte relique en l'église Saint-Basile forme presque un chapitre à part de cette historiographie romantique. Mais à quoi bon le reprendre ? Aussi bien les légendes ont leur vie propre et rien ne peut les empêcher de croître et de se développer.